

Synthèse des connaissances sur les actions prometteuses de réduction du recours au
plastique à usage unique par les entreprises : une '*scoping review*'

Travail présenté à

M. Olivier Boiral

Mme Laurence Guillaumie

Par

Roxanne Dionne 111 105 852



Faculté des sciences de l'administration

Université Laval

Session Automne 2020

Projet de fin d'études en responsabilité sociale et environnementale des
organisations (MNG-6516)

Présenté en vue de l'obtention du titre de

Maître en Administration des Affaires M.B.A Responsabilité sociale et
environnementale des organisations

Table des matières

Problématique	3
Recension des écrits	6
Les plastiques à usage unique.....	6
La pollution liée aux plastiques à usage unique	7
Principales pistes de réduction des plastiques	11
Principales limites de ces rapports.....	17
Objectifs	21
Méthodologie	22
Devis	22
Stratégies de recherche	22
Critères d'inclusion	24
Extraction des données	24
Synthèse des données	25
Résultats	26
Caractéristiques contextuelles des actions mises en œuvre par les entreprises.....	27
Description des actions mises en œuvre, de leurs forces et leurs limites.....	29
Discussion	36
Résumé des principaux résultats	36
Contributions à l'avancement des connaissances	38
Limites de ce type de revue	39
Conclusion	41
Bibliographie	43
Annexes	49
Annexe 1 – le modèle du Behavioral Change Wheel	49
Annexe 2 – ‘Preferred Reporting Items for Systematic reviews and Meta-Analyses extension for Scoping Reviews (PRISMA-ScR) Checklist’	50
Annexe 3 – Choix de la stratégie de recherche dans la banque de données Eureka	52
Annexe 4 – Organigramme de la sélection des articles dans la banque de données Eureka	54
Annexe 5 – Grille d'extraction des données	55

Problématique

La pollution et les changements climatiques font partie des enjeux sociétaux les plus concernant à l'échelle planétaire. L'accord de Paris, signé en 2015 par 190 parties, a d'ailleurs été élaboré dans le but d'atténuer le réchauffement climatique causé par les émissions polluantes et, ultimement, de diminuer les risques et les conséquences des changements climatiques (Commission Européenne, *s.d.*). À cet effet, les parties signataires ont convenu de mettre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Pour ce faire les pays doivent donc tenter de réduire les activités émettrices de gaz à effet de serre. Selon un rapport récent du CIEL, « *greenhouse gas emissions from the plastic lifecycle threaten the ability of the global community to keep global temperature rise below 1.5°C degrees* » (Hamilton, Feit et collab., 2019, p.1). Toujours selon cette étude, en 2050, les plastiques à eux seuls pourraient consommer de 10% à 13% du budget carbone établi pour atteindre l'objectif de 1,5°C. La pollution issue du cycle de vie des plastiques représente donc un enjeu important pour réussir à atteindre l'objectif fixé par l'accord de Paris.

Chaque étape du cycle de vie des plastiques émet des gaz à effet de serre, en plus de causer d'autres problèmes environnementaux et sociétaux. La fabrication du plastique vierge, composé majoritairement de pétrole, une ressource non renouvelable, nécessite premièrement l'extraction des combustibles fossiles. Ceux-ci doivent ensuite être transportés vers des usines de raffinage et de fabrication. Le raffinage du plastique fait partie des pires industries en ce qui a trait aux émissions de gaz à effet de serre (Hamilton, Feit et collab., 2019). Une fois les produits en plastique consommés, la gestion des déchets émet à son tour des émissions de gaz à effet de serre supplémentaires. L'incinération de ceux-ci est la méthode de gestion des déchets produisant la quantité d'émissions la plus élevée (Hamilton, Feit et collab., 2019). Ce serait environ 400 millions de tonnes de CO₂ qui seraient émises chaque année, en raison de la production et de l'incinération du plastique (Powell, 2018). La meilleure option est sans aucun doute le recyclage. En plus de dégager moins d'émissions, le recyclage du plastique permet d'éviter la fabrication d'autres plastiques vierges et, du même coup, d'empêcher les émissions causées par les étapes d'extraction, de transport, de raffinage

et de fabrication. Malheureusement, seulement 9% de tous les plastiques jamais produits auraient été recyclés (Letcher, 2020). La fin de vie la plus probable pour les déchets plastiques est donc dans les sites d'enfouissement ou directement dans l'environnement. Une fois dans l'environnement, ces déchets s'accumulent sans cesse, puisque leur dégradation peut prendre des centaines, voire des milliers d'années (Thanh, Matsui, Fujiwara, 2011). Les produits moins résistants qui réussissent à se dégrader, se matérialisent ensuite sous la forme de microplastiques, particules presque invisibles à l'œil nu, mais tout autant problématique pour les écosystèmes (Xanthos et Walker, 2017).

Malgré tous ces impacts néfastes, la production de plastique continue d'augmenter d'année en année. Plus de la moitié des plastiques produits mondialement à ce jour aurait été fabriqué depuis le début des années 2000 (Parker, 2018). Cela s'explique par l'omniprésence des produits en plastique dans les activités quotidiennes, notamment en raison de l'utilisation de nombreux produits de plastique à usage unique. Ce type de plastique a de multiples utilités et se retrouve sous de nombreuses formes : sacs, bouteilles, contenants, verres, pailles, ustensiles, emballages, etc. Bien que très pratiques, ces produits sont fabriqués pour être utilisés qu'une seule fois avant d'être directement mis au rebut. Cette façon de faire nécessite, non seulement, énormément de ressources non-renouvelables, mais engendre également une grande quantité de gaz à effet de serre, en plus de causer une pression énorme sur l'environnement par la quantité astronomique de déchets générés. Ce serait environ 50% des plastiques produits annuellement qui trouveraient le chemin de la poubelle après seulement une utilisation (Schnurr et collab., 2018).

Les gouvernements, le secteur privé, et la société en général sont de plus en plus conscients de la crise environnementale causée par la pollution plastique. Des rapports internationaux, projets de lois, réglementations et objectifs sont publiés à travers le monde pour tenter de réduire les déchets plastiques aux cours des prochaines années. Les actions gouvernementales et internationales sont primordiales pour attaquer un enjeu de cette envergure. Par contre, la complexité de leur implantation et de leur uniformisation limite la portée qu'elles peuvent avoir et la rapidité à laquelle elles peuvent être mises en place. C'est pourquoi les actions prises par des entreprises ont aussi leur rôle à jouer dans cette lutte aux plastiques à usage

unique. Bien qu'ayant un impact à moins grand échelle, elles sont plus faciles à mettre en place rapidement. En ayant une idée de ce qui se fait dans l'industrie pour réduire l'usage des plastiques à usage unique, de plus en plus d'entreprises seront influencées à reproduire ces initiatives durables.

Recension des écrits

Les plastiques à usage unique

Selon l'*European Union Directive on single-use plastics (SUPD)*, un plastique à usage unique se décrit comme suit: « ...a product wholly or partly made of plastic and that is not conceived, designed or placed on the market to accomplish, within its life span, multiple trips or rotations by being returned to a producer for refill or reused for the same purpose for which it was conceived » (Miller, Bolger et Copello, 2019). En d'autres termes, les plastiques à usage unique sont conçus pour être utilisés qu'une seule fois sous la forme sous laquelle ils ont été fabriqués. Ceux-ci sont définis selon leur usage et non leur composition. Ils comprennent donc autant les plastiques fabriqués à partir de combustibles fossiles que ceux basés sur des matières végétales. La définition ne fait également aucune distinction que les plastiques soient biodégradables, compostables, recyclables ou non (Miller, Bolger et Copello, 2019). Parmi les plastiques à usage unique, on peut retrouver des sacs de plastique, des emballages, des microbilles, des ustensiles jetables, des pailles, des bouteilles, des bouchons, des verres, des couvercles, des récipients alimentaires, des produits en polystyrène, etc. (Miller, Bolger et Copello, 2019; Schnurr et collab., 2018).

Les matières plastiques sont appréciées pour leur durabilité, leur légèreté, leur faible coût et leur polyvalence. Les plastiques à usage unique ont également leur lot d'avantages, par exemple, les emballages plastiques permettent de réduire le gaspillage alimentaire en protégeant les aliments et en prolongeant leur durée de conservation (Treasury, 2018). Mondialement, plus de 300 millions de tonnes de plastique sont produites chaque année, dont 50% pour un usage unique (Napper et collab., 2015). En Europe, 40% de la demande en matières plastiques provient des emballages à usage unique, il s'agit du principal utilisateur de cette matière (Plastics Europe, 2016). Du côté des États-Unis, des 30 millions de tonnes de déchets plastiques générées en 2008, le tiers était attribuable aux matériaux d'emballage (Zaman, 2010). En 2014, aux États-Unis, on estime que chaque habitant a consommé 319,5 sacs de plastique à usage unique provenant des épiceries, magasins, restaurants, pharmacies, dépanneurs, etc. (USITC, 2016). Cela représente 103,465 milliards de sacs de plastique

consommés dans le pays en une seule année et n'inclue que les sacs à provision (Wagner, 2017).

Bien qu'aujourd'hui les matières plastiques se retrouvent dans la plupart des objets de notre quotidien, leur utilisation massive ne remonte qu'à quelques décennies. Les premiers plastiques synthétiques sont apparus au début du 20^{ième} siècle, mais ce n'est seulement qu'après la deuxième Guerre Mondiale que leur usage s'est multiplié. Entre 1950 et 2015, on parle donc de 8300 millions de tonnes de plastique qui auraient été produites, dont 6300 millions de tonnes se retrouveraient aujourd'hui comme déchets (Geyer, 2017).

La pollution liée aux plastiques à usage unique

La consommation de plastiques à usage unique fait tellement partie du quotidien pour énormément de gens, principalement dans les pays développés, que ses répercussions en sont facilement oubliées. Pourtant, cette consommation excessive nécessite l'utilisation de plus de 7% de la production mondiale de pétrole, une ressource non-renouvelable, dont environ 4% sert comme matière première pour les plastiques et le reste, pour fournir l'énergie servant à leur fabrication (Hopewell, Dvorak et Kosior, 2009). Pourtant une grande partie de cette production est utilisée pour fabriquer des produits qui seront mis au rebus dans la même année qu'ils ont été fabriqués. On estime que la durée d'utilisation moyenne d'un sac en plastique à usage unique se situe à 12 minutes (Wagner, 2017).

Les plastiques à usage unique peuvent être disposés de différentes façons : au recyclage, parmi les ordures qui vont se retrouver dans les décharges ou incinérés, dans des installations de dépôts afin qu'ils soient gérés par les fabricants ou encore directement dans l'environnement. En Europe, environ 70% des déchets plastiques finissent dans les dépotoirs ou incinérés (Powell, 2018). La complexité et la diversité de conception des produits en plastique rendent leur recyclage relativement difficile, par exemple, les emballages plastiques: « *frequently uses a wide variety of different polymers and other materials such as metals, paper, pigments, inks and adhesives* » (Hopewell, Dvorak et Kosior, 2009). Il est donc difficile de séparer les différents polymères, entre eux, et des autres sources de contamination. Il a été reporté qu'au Royaume-Uni, les contraintes pour séparer la doublure

en plastique du papier sur les verres à café restreignent le recyclage de ceux-ci à moins de 1% des trois milliards consommés annuellement (Miller, Bolger et Copello, 2019). Bien qu'il soit techniquement possible de le faire pour beaucoup de types de plastique, ce n'est toutefois pas économiquement avantageux, principalement en raison du faible coût des matières premières pétrochimiques (Hopewell, Dvorak et Kosior, 2009). Une autre caractéristique problématique des plastiques est la durabilité de ses matériaux, ceux-ci pouvant persister dans l'environnement des centaines, voire des milliers d'années avant de se dégrader (Thanh, Matsui, Fujiwara, 2011). Vu leur existence assez récente, c'est donc dire que toutes les matières plastiques jamais fabriquées, et dont leur vie utile est terminée, se retrouvent accumulées dans l'environnement.

Uniquement en Europe, plus de 25 millions de tonnes de déchets plastiques sont générées chaque année, dont environ 60% proviennent des produits d'emballage à usage unique (Powell, 2018; Watkins et collab., 2017). Énormément de ces produits se retrouvent dans les océans, principalement en raison de la mauvaise gestion des déchets sur les terres et de la capacité des décharges qui se fait de plus en plus manquante dans certains pays, mais aussi à cause des particules de plastique qui se perdent lors de la fabrication et qui se retrouvent dans les cours d'eau – 80% des déchets retrouvés dans les océans seraient d'origine terrestre (Hopewell, Dvorak et Kosior, 2009 ; Walker et Xanthos, 2018 ; Zaman, 2010). De tous les types de déchets qui se retrouvent dans les eaux, les débris de plastique compteraient pour 60 à 80%, pouvant même atteindre 95% à certains endroits (Xanthos et Walker, 2017). À toutes les années, ce serait jusqu'à 13 millions de tonnes de plastique qui entreraient dans nos océans, pour une accumulation de plus de 100 millions de tonnes (Powell, 2018; Zaman, 2010).

Cette réalité a des répercussions sur de nombreuses plages qui se voient envahies par les déchets provenant de la mer, affectant du même coup le tourisme à ces endroits et l'économie de ces régions (Wagner, 2017). En Europe, les bouteilles de boissons à usage unique ainsi que leur bouchon sont les déchets les plus fréquemment trouvés sur les plages, alors que leur consommation s'estime à 46 milliards annuellement (Miller, Bolger et Copello, 2019). Cette quantité astronomique de plastiques dans les océans a également des répercussions

importantes sur la vie marine et la faune. Une grande quantité d'animaux marins et d'oiseaux de mer se voient blessés et même tués par des plastiques à usages unique tels que des ustensiles jetables (Miller, Bolger et Copello, 2019). La présence de ces derniers dans l'habitat naturel des espèces marines joue sur leur alimentation, leur reproduction, leur oxygénation et leur survie (Xanthos et Walker, 2017). Certains autres plastiques comme les sacs à usage unique se retrouvent dans les fonds marins et empiètent sur le bien-être des espèces benthiques qui y vivent (Kühn, Rebolledo, van Franeker, 2015).

Bien que ces gros morceaux de plastique causent des dommages importants au milieu marin, leur dégradation en microplastiques peut s'avérer une menace encore plus grande (Xanthos et Walker, 2017). En se dégradant, des produits chimiques utilisés dans la fabrication du plastique se libèrent et se retrouvent ensuite en grande concentration dans certains organismes, tels que des poissons et des fruits de mer, qui finissent ensuite dans la chaîne alimentaire humaine (Miller, Bolger et Copello, 2019). L'ingestion de microplastiques et de produits chimiques par l'être humain amène des inquiétudes importantes en ce qui a trait aux impacts qu'ils pourraient avoir sur la santé humaine (Xanthos et Walker, 2017). Ces inquiétudes ne sont pas uniquement liées à l'ingestion de microplastiques par la transmission par les poissons, mais également à l'usage de produits toxiques dans les plastiques à usage unique servant à l'emballage alimentaire. Par exemple, des toxines contenues dans le plastique des bouteilles d'eau à usage unique se retrouvent dans l'eau que l'on boit et pourraient contribuer au développement de certaines maladies comme les problèmes de fertilité ou le cancer des testicules (Zaman, 2010).

Il est également important de mentionner que des options de remplacement aux plastiques à usage unique se développent de plus en plus en prétendant palier aux problèmes environnementaux causés par ceux-ci. On note par exemple des produits à usage unique composés de papier, de bambou, de bioplastique ou encore de plastique biodégradable ou compostable. Peu importe la matière première utilisée, la production et la fin de vie de chacun d'eux a des impacts sur l'environnement (Miller, Bolger et Copello, 2019). Pour les sacs en papier par exemple, leur cycle de vie demande plus d'énergie, de combustible fossile et d'eau que celui d'un nombre de sacs de plastique équivalent (Greene, 2011). La production, la

fabrication, l'utilisation et l'élimination des sacs de papier nécessiteraient 4 fois plus d'eau, génèreraient 3,3 fois plus de GES et 2,7 fois plus de déchets solides, et provoqueraient 14 fois plus d'eutrophisation que pour les sacs de plastique (ECOBILAN, 2004).

En ce qui concerne les bioplastiques, leur fabrication à partir de matières végétales permet en effet de réduire l'utilisation de combustibles fossiles. Par contre, bien que les bioplastiques proviennent à priori d'une ressource plus durable que les combustibles fossiles, la production de la matière première demande une vaste étendue de terre, « *it is predicted that as a result of the rise in global production capacity of bio-based plastics, around 1.4 million hectares of land for feedstock will be required by 2019, more than the size of Belgium, the Netherlands and Denmark combined* » (Surfrider Foundation Europe et collab., 2017). On s'attend également à ce que 81% de la production mondiale se fassent en Asie, alors que la demande grandissante provient plutôt des pays occidentaux (Surfrider Foundation Europe et collab., 2017). Cette production supplémentaire aura des impacts néfastes tels que la déforestation, la dégradation des sols, la perte d'habitats naturels, la diminution de la qualité de l'eau et l'augmentation de la pollution (Surfrider Foundation Europe et collab., 2017). Ces terres pourraient être utilisées plutôt pour cultiver des matières végétales servant à l'alimentation. De plus, en raison de leur conception assez complexe, les bioplastiques peuvent rendre le processus de recyclage des autres plastiques d'autant plus difficile. Bien que certains soient conçus pour être recyclés, le processus pour y parvenir n'est pas le même que pour les plastiques traditionnels, ce qui amène des défis supplémentaires pour les infrastructures de recyclage qui doivent les gérer (Surfrider Foundation Europe et collab., 2017). Cette complexité peut avoir comme impact de diminuer la quantité de plastique recyclé et, du même coup, augmenter les plastiques se retrouvant au dépotoir et dans l'environnement.

Pour ce qui est des alternatives biodégradables ou compostables, celles-ci sont de plus en plus valorisées dans de nombreux milieux, en particulier dans les services de restauration. Aux yeux de beaucoup de gens, il s'agit d'une solution miracle, puisque le fonctionnement du compost n'est pas très bien compris. Pour plusieurs donc, un élément compostable va tout simplement se décomposer en se retrouvant dans l'environnement. Malheureusement le processus est bien plus complexe, le compostage doit se faire selon des conditions contrôlées,

généralement de façon industrielle (Rethink Plastic alliance, 2018). Des infrastructures industrielles de compostage doivent donc exister dans la région où les produits sont consommés, sinon ceux-ci finiront à la décharge ou dans l'environnement, deux endroits non propices à leur décomposition (Rethink Plastic alliance, 2018). Ces options de remplacement à usage unique, ne sont donc pas des solutions durables à la crise de la pollution plastique.

Les répercussions négatives sur l'environnement causées par la production et la disposition des plastiques à usage unique, mentionnées dans les paragraphes précédents, démontrent de façon évidente que l'utilisation mondiale actuelle de plastique n'est pas durable.

Principales pistes de réduction des plastiques

Rapports internationaux en lien avec la réduction des plastiques

Pour contrevenir à cette problématique mondiale, des gouvernements, des organismes publics et des organismes non-gouvernementaux ont pris des initiatives afin de réduire la consommation de plastiques. Parmi les rapports internationaux à ce sujet, on peut retrouver: la '*single-use plastics Directive (SUPD)*' qui décrit diverses mesures devant être prises par les pays de l'Union Européenne pour lutter contre les plastiques à usage unique les plus couramment trouvés sur les plages (Miller, Bolger et Copello, 2019); la '*EU strategy on plastics*' présentée par la Commission Européenne, qui a pour but de faciliter la réutilisation, le recyclage et la collecte des plastiques, de trouver des matériaux plus durables et d'éviter l'enfouissement des plastiques (Sastre Sanz, Jofra Sora et Dr. Puig ventosa, 2018); la '*Convention on the Prevention of Marine Pollution by Dumping Wastes and Other Matter*' et la '*International Convention for the Prevention of Pollution From Ships*' conçues, entre-autre, pour empêcher la disposition intentionnelle des plastiques en mer (Bartolotta et Hardy, 2018; Walker et Xanthos, 2018); la '*Honolulu Strategy*' qui offre un cadre de gestion complet pour aider à réduire les impacts des débris marins, et qui a été adaptée pour répondre aux besoins des différents pays, incluant le Canada (Walker et Xanthos, 2018) ; les décrets de certains gouvernements locaux aux États-Unis pour réduire les sacs à usage unique (Wagner, 2017); etc.

Pistes de solution proposées dans ces rapports

Les principales pistes proposées par ces rapports sont les restrictions du marché, l'imposition de frais sur certains produits normalement gratuits, la fixation d'objectifs juridiquement contraignants, les taxes et incitatifs fiscaux et les régimes de responsabilité élargie des producteurs (REP). On parle aussi de l'implantation de programmes de consignation de certains produits (Deposit Return Schemes (DRS)), pour inciter les consommateurs à les rapporter ou les remplir à nouveau; de l'approvisionnement public écologique afin que les gouvernements prêchent par l'exemple; et de programmes de sensibilisation pour informer et éduquer les citoyens et entreprises des impacts néfastes de leur choix et des alternatives qui s'offrent à eux.

Les restrictions du marché portent principalement sur les interdictions de fournir certains produits de plastique à usage unique, afin d'en restreindre leur disponibilité (Miller, Bolger et Copello, 2019). Par exemple, la SUPD propose la mise en place d'exigences afin de bannir les gobelets et les contenants alimentaires en polystyrène ainsi que les couverts et assiettes en plastique à usage unique d'ici juillet 2021 (Miller, Bolger et Copello, 2019). Aux États-Unis, plusieurs villes ont instauré des ordonnances pour bannir l'utilisation de sacs de plastique dans les épiceries et autres détaillants (Wagner, 2017). La première ville à le faire a été San Francisco en 2007. En 2017, des 271 villes ou municipalités ayant instauré une ordonnance sur l'usage des sacs de plastique, 95% étaient des interdictions, le reste étant des ordonnances payantes se situant autour de 0,10\$ par sac (Wagner, 2017). Ces frais imposés au consommateur lui offrent donc le choix d'utiliser ou non des sacs à usage unique. Afin d'éviter que les sacs en plastiques soient remplacés par d'autres matériaux à usage unique, certaines ordonnances impliquent aussi des frais pour les sacs en papier; par exemple, à Glendale en Californie, tous les sacs à provision en papier sont soumis à des frais de 0,10\$ (Wagner, 2017). En Irlande, l'imposition d'un prélèvement, qui est passé de 0,15€ en 2002 à 0,44€ en 2009, a permis de réduire d'environ 90% l'utilisation des sacs de plastique (Xanthos et Walker, 2017).

En ce qui concerne la fixation d'objectifs juridiquement contraignants, ceux-ci obligent l'atteinte de cibles préalablement établies en lien avec la réduction de la consommation de

plastiques à usage unique et l'augmentation des produits réutilisables (Miller, Bolger et Copello, 2019). Par exemple, la SUPD suggère aux pays européens d'exiger que les bouteilles en Polytéréphtalate d'éthylène (PET) soient composées d'au moins 25% de plastique recyclé d'ici 2025, et d'au moins 30%, d'ici 2030 (Miller, Bolger et Copello, 2019). Elle recommande aussi d'instaurer un objectif de réduction de consommation de 50% sur les gobelets et les contenants en polystyrène pour 2025, et de 80%, d'ici 2030 (Miller, Bolger et Copello, 2019). Ce type de politique démontre l'importance qu'accordent les gouvernements à la problématique liée au plastique.

Les taxes environnementales, de leur côté, sont des instruments économiques assez utilisés, les plus répandus en Europe étant les taxes sur l'énergie (Sastre Sanz, Jofra Sora et Dr. Puig ventosa, 2018). Certaines taxes en lien avec la gestion des déchets et l'extraction des ressources naturelles existent, elles ne représentent cependant que 3,5% du revenu total des taxes environnementales en Europe (Sastre Sanz, Jofra Sora et Dr. Puig ventosa, 2018). En ce qui concerne les matières plastiques plus spécifiquement, la taxe peut être imposée à plusieurs niveaux, allant de l'extraction de la matière première à la consommation finale. Ce choix peut être assez ardu étant donné la complexité de la chaîne de valeur du plastique. De plus, l'imposition d'une taxe n'aura pas le même impact sur chacun des maillons de l'industrie, il est donc important de taxer à l'endroit où l'impact désiré est le plus susceptible de se concrétiser. Alors qu'une taxe imposée sur les premiers maillons de la chaîne de valeur – les producteurs, les vendeurs et les acheteurs de résine plastiques – semble plus simple en raison du petit nombre d'agents économiques concernés à ce stade, cela impliquerait de devoir instaurer des arrangements commerciaux supplémentaires, soit des tarifs à l'importation et des exemptions à l'exportation, alourdissant ainsi le processus administratif (Sastre Sanz, Jofra Sora et Dr. Puig ventosa, 2018). Par contre, en taxant les premières étapes de la chaîne de valeur, ça encourage les acteurs subséquents à réduire les pertes associées à la fabrication du plastique et à s'attarder plus en profondeur sur l'utilisation de plastiques recyclés, afin d'éviter les coûts supplémentaires provenant des acteurs taxés en amont (Sastre Sanz, Jofra Sora et Dr. Puig ventosa, 2018). De l'autre côté, en imposant la taxe au niveau de la consommation, bien que le nombre d'agents économiques concernés soient bien plus

élevés et difficiles à identifier, le recours à des tarifications supplémentaires pour l'importation n'est pas nécessaire, puisque tant les produits européens que ceux importés seraient affectés par cette taxe (Sastre Sanz, Jofra Sora et Dr. Puig ventosa, 2018). À ce niveau, pour favoriser l'utilisation de plastiques recyclés, il faudrait instaurer des labels permettant d'identifier les produits faits de plastiques recyclés afin qu'ils soient exemptés ou aient droit à une réduction de la taxe, ce qui ajoute un fardeau administratif non négligeable (Sastre Sanz, Jofra Sora et Dr. Puig ventosa, 2018). Cette mesure d'intervention politique a donc pour but d'inciter les entreprises à rechercher des alternatives plus durables. Par exemple, une taxe sur les tasses de café à usage unique aura pour effet d'inciter le consommateur à utiliser une tasse réutilisable (Miller, Bolger et Copello, 2019). Pour parvenir à cette fin, il est aussi possible d'introduire des incitatifs pour encourager les producteurs à rechercher des solutions alternatives, en offrant un soutien financier à ceux qui font des investissements dans ce sens par exemple (Miller, Bolger et Copello, 2019).

En ce qui concerne les régimes de responsabilité élargie des producteurs (REP), ceux-ci tentent de rendre les différents acteurs de la chaîne de valeur des plastiques imputables aux coûts liés à l'utilisation, la disposition, la collecte et la transformation des produits (Miller, Bolger et Copello, 2019). Les produits d'emballage étant les principaux utilisateurs de plastique en Europe, 26 des 28 États membres de l'UE ont déjà des régimes REP en place (Watkins et collab., 2017). Tous les régimes en place utilisent un système de modulation des frais, chargeant plus cher pour les emballages plastiques que pour les autres matériaux. Le but de ce type de régime est d'inciter les fabricants à concevoir des produits plus écoresponsables, consommant moins de ressources et ayant moins d'impacts négatifs, ainsi que d'améliorer la gestion des déchets plastiques et leur recyclage (Watkins et collab., 2017). Afin d'améliorer ces régimes, les rapports les concernant proposent d'implanter une éco-modulation des redevances qui favorise les produits les mieux conçus et pénalise ceux mal conçus. L'éco-modulation peut se faire en fonction de plusieurs critères, par exemple la toxicité, la durabilité, la réutilisabilité, etc. (Watkins et collab., 2017). Une étude a d'ailleurs permis de démontrer que les politiques REP qui ciblent directement certaines caractéristiques des produits sont plus susceptibles d'amener des changements d'écoconception (Kaffine et O'Reilly, 2015).

La situation au Canada

D'un point de vue plus local, le gouvernement canadien, ainsi que des provinces et des municipalités canadiennes et québécoises ont aussi initié des mouvements pour réduire l'usage de plastique à usage unique. Au niveau fédéral, suite à la campagne électorale de 2019, durant laquelle le Premier Ministre Justin Trudeau a promis de bannir des plastiques à usage unique, un projet interdisant certains produits à usage unique a été annoncé en octobre 2020 en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (*Environment and Climate Change Canada, 2020*). Ce projet a pu voir le jour suite à la publication de *l'évaluation scientifique de la pollution plastique* servant à identifier les risques potentiels de la pollution plastique sur l'environnement et la santé humaine (*Environment and Climate Change Canada & Health Canada, 2020*). Cette évaluation a permis au Gouvernement canadien de déterminer les plastiques à usage unique qui seront inclus dans l'interdiction, soit ceux dont il a été prouvé qu'ils se retrouvent dans l'environnement, dont le taux de recyclage n'est pas très élevé ou encore dont des alternatives de remplacement sont facilement disponibles (*Environment and Climate Change Canada, 2020*). Le Gouvernement prévoit finaliser les réglementations entourant ces restrictions pour la fin 2021. Le projet s'inscrit dans le plan plus global du Gouvernement du Canada d'atteindre le zéro déchet de plastique d'ici 2030. Ce plan ambitieux vise à éliminer certains plastiques et à conserver les autres dans une économie circulaire en les gardant hors des sites d'enfouissement et de l'environnement, grâce en outre à l'amélioration de leur recyclabilité (CCC, 2019).

Avant l'annonce de ce plan, le Canada comptait principalement sur sa stratégie nationale REP, implantée depuis 2009 dans certaines provinces, pour répondre à la problématique entourant les plastiques à usage unique (Diggle et Walker 2020). Cette stratégie a pour but de donner la responsabilité aux producteurs qui génèrent les déchets plastiques, non seulement de les gérer, mais également de trouver des solutions pour rendre les emballages plastiques plus recyclables. Pour que ce type de solution fonctionne, il doit y avoir une participation importante des entreprises au programme de REP. Ce programme est très bien implanté en Colombie-Britannique, par exemple, où les producteurs sont responsables à 100% du financement et de la gestion des programmes de recyclage pour les emballages, par l'entremise de l'organisation sans but lucratif 'Recycle BC' (Diggle et Walker 2020). Au

Québec, c'est à l'organisme Éco Entreprises Québec que revient la tâche d'assurer la responsabilité des entreprises utilisant des contenants et emballages plastiques de financer les coûts des services municipaux de la collecte des déchets (Diggle et Walker 2020). Le plan du Gouvernement du Canada d'atteindre le zéro déchet de plastique pour 2030 inclus également d'harmoniser la stratégie REP partout au pays pour la rendre plus efficace et l'étendre là où elle est toujours inexistante (Diggle et Walker 2020).

D'autres initiatives ont également vu le jour aux niveaux provincial et municipal, par exemple, la *'Nova Scotia's Solid Waste-Resource Management Strategy'* ayant pour but de favoriser le recyclage des plastiques et d'instaurer des interdictions pour contrer le plastique se retrouvant dans les sites d'enfouissement (Pettipas, Bernier et Walker, 2016). Du côté de l'Île-du-Prince-Édouard, il s'agit de la première province canadienne à avoir interdit les sacs en plastique à usage unique sur tout son territoire et ce, depuis juillet 2019 (Radio-Canada, 2019). La municipalité de Casselman, située dans l'Est de l'Ontario, a, quant à elle, adopté un projet pour bannir les pailles et les sacs en plastique dès janvier 2021 (Pelletier, 2020). Plusieurs municipalités au Québec ont aussi emboîté le pas pour bannir les sacs de plastique. C'est le cas, par exemple, pour la ville de Montréal qui a annoncé vouloir interdire tous les sacs en plastique étant distribués par les commerces d'ici la fin de l'année (Goudreault, 2020). Du côté de la province de Québec, le gouvernement Legault a annoncé, au début de l'année, que la consigne serait élargie à toutes les bouteilles et cannettes allant des contenants de 100ml à ceux de 2L (Barbeau, 2020). Ce système ne verra toutefois pas le jour avant la fin 2022, ce qui laisse le temps aux entreprises produisant des boissons de se préparer à offrir un plan de récupération des contenants consignés. En effet, ces entreprises devront répondre aux exigences gouvernementales en matière de récupération des contenants, établies à 75% d'ici 2025, et 90% pour 2030 (Barbeau, 2020).

Le modèle du 'Behaviour Change Wheel' (BCW)

Il est possible de catégoriser les pistes de solution selon la taxonomie des interventions et des politiques du modèle du Behaviour Change Wheel (BCW) (voir Annexe 1). Ce modèle a pour but de baser la conception des interventions de changement sur un diagnostic comportemental (Michie, van Stralen et West, 2011). La première étape de ce modèle est d'établir quel est le problème qui demandera un changement comportemental. Dans le cas de

cette synthèse, le problème est l'accumulation du plastique dans l'environnement. Le comportement problématique a changé est donc, d'une part, la consommation excessive de plastiques à usage unique par les citoyens et les entreprises et, d'autre part, la conception de produits plastiques non-réutilisables et non-recyclables. Pour parvenir à changer le comportement, l'intervention choisie doit être en mesure de procurer à l'acteur impliqué, soit les capacités, soit les opportunités ou encore les motivations – il s'agit du cœur de la roue (BCW) (voir Annexe 1) (Michie, van Stralen et West, 2011). L'étape suivante consiste à établir les différents moyens pour obtenir le changement désiré parmi les neuf familles d'intervention – les restrictions, l'éducation, la persuasion, l'incitation, la coercition, la formation, l'habilitation, la modélisation et la restructuration environnementale (voir Annexe 1) (Michie, van Stralen et West, 2011).

On peut donc y parvenir par des restrictions, par l'interdiction de certains produits comme les sacs de plastique. Cette intervention peut se concrétiser par des législations comme dans certaines villes américaines ou par des lignes directrices comme dans la SUPD de l'Union Européenne (Miller, Bolger et Copello, 2019; Wagner, 2017). Un autre moyen est par des incitations, c'est le cas notamment de l'utilisation de taxes et d'incitatifs fiscaux. Une taxe sur la résine par exemple, incite les producteurs de plastique à utiliser des plastiques recyclés, alors qu'une taxe sur les produits à usage unique incite les consommateurs à utiliser des produits réutilisables (Sastre Sanz, Jofra Sora et Dr. Puig ventosa, 2018). Les régimes REP sont également une intervention de type « incitation ». Il est aussi possible de passer par la contrainte comme l'implantation d'objectifs juridiquement contraignants. Un autre type d'intervention est de restructurer l'environnement afin qu'il soit mieux adapté au changement désiré, comme par les programmes de consignation (DRS). Finalement, les programmes de sensibilisation se retrouveraient plutôt dans la catégorie éducation. Le but étant d'offrir la connaissance aux consommateurs, entreprises et producteurs afin qu'ils décident de changer par eux-mêmes.

Principales limites de ces rapports

Bien que toutes des options encourageantes à première vue, la complexité d'implantation des interventions présentées dans les rapports à la section précédente limite leur réel potentiel.

La grande variété de matières plastiques, ainsi que les multiples étapes de conception de celles-ci, constituent des casse-têtes dans l'implantation de standards généralisés pour plusieurs des interventions telles que les taxes et les REP (Iacovidou, Velenturf et Purnell, 2019). En taxant les producteurs au niveau de la résine par exemple, il ne serait pas possible d'appliquer une taxe différente dépendamment des types de produits et de leur utilisation. Les plastiques durables seraient donc soumis aux impacts économiques de la taxe, de la même façon que les plastiques à usage unique (Sastre Sanz, Jofra Sora et Dr. Puig ventosa, 2018). De plus, La réponse espérée de la part des producteurs n'est pas assurée, les coûts supplémentaires dus à la taxe peuvent dévaler la chaîne de valeur et se voir absorbés par l'industrie, ce qui a pour conséquence de réduire l'impact de la taxation (Powell, 2018). De l'autre côté, en taxant les plastiques à usage unique au niveau des consommateurs, ceux-ci seront plus enclin à changer leur comportement, cependant ça n'amènera probablement pas de changement dans les méthodes de production de l'industrie, en plus d'être plus difficile à administrer (Powell, 2018). Si on veut voir un changement de comportement, tant du côté des producteurs que des consommateurs, une série de taxe serait alors nécessaire, rendant une fois de plus l'administration assez complexe (Powell, 2018).

En ce qui a trait au REP, leur définition non clairement établie et la quantité d'approches différentes rendent leur mise en œuvre relativement compliquée (Watkins et collab., 2017). De plus, pour juger la performance des REP en place, la réduction du poids des produits mis sur le marché est généralement examinée. En utilisant cet indicateur de performance, les producteurs sont incités à rendre les produits les plus légers possible, sans pour autant apporter des changements aux caractéristiques qui génèrent des externalités négatives, en entravant le procédé de recyclage par exemple (Watkins et collab., 2017). En outre, le fait que les producteurs aient le choix de faire partie de régimes collectifs ou individuels les incite souvent à opter pour les systèmes de REP collectifs, leur permettant de partager la responsabilité et ainsi de réduire l'impact économique du régime en place (Watkins et collab., 2017). Plus l'impact financier sur les producteurs est dispersé, moins ceux-ci sont enclin à apporter des changements à leur procédé de production, et donc l'efficacité des régimes REP se voit réduite. De plus, le fait que ce type de régimes ne soit pas implanté de façon uniforme rend certains progrès moins importants. L'exemple de Keurig, au Canada, démontre bien

cette limite. La stratégie REP implantée en Colombie-Britannique a amené l'entreprise à repensé ses capsules de café pour qu'elles puissent être recyclées (Jarvis et Robinson, 2019). Malheureusement, bien que Keurig ait amélioré l'emballage de son produit pour le rendre recyclable, celui-ci n'est pas recyclé dans le reste du Canada, puisque la stratégie n'est pas étendue à la grandeur du pays. Les différences de stratégies REP implantées dans les différentes provinces font en sorte que ce ne sont pas les mêmes produits qui sont acceptés dans le bac bleu de chacune d'elles (Jarvis et Robinson, 2019).

Une autre limite de ces rapports concerne les différents niveaux d'autorités impliqués dans la mise en œuvre des interventions. Certaines décisions peuvent être prises au niveau local, alors que d'autres nécessitent l'appui des gouvernements au niveau provincial (ou de l'État) ou au niveau national. Par exemple, au sein de l'UE, un État ne peut adopter une nouvelle mesure fiscale sans l'accord unanime de tous les États membres, rendant extrêmement complexe l'ajout de nouvelles taxes ou incitatifs fiscaux (Sastre Sanz, Jofra Sora et Dr. Puigventosa, 2018). D'autant plus que de réussir à faire passer une loi nécessite un processus long et complexe (Schnurr et collab., 2018). Aux États-Unis, bien que la gestion des déchets soit la responsabilité des gouvernements locaux, ceux-ci n'ont pas l'autorité d'instaurer des régimes de REP pour réduire le nombre de déchets, la charge incombant plutôt aux États (Wagner, 2017). Encore pire, suite aux mesures de plus en plus adoptées par des villes et municipalités américaines pour réduire l'usage de sacs de plastique, 11 États ont introduit des lois interdisant aux gouvernements locaux d'instaurer des mesures pour réglementer l'usage de sacs en plastique à usage unique (Wagner, 2017). Le manque d'unicité et de cohérence entre les interventions imposées par les différents acteurs gouvernementaux amène beaucoup de confusion pour les consommateurs et les détaillants (Schnurr et collab., 2018).

Finalement, certaines interventions qui ont pour but de réduire les plastiques à usage unique auront pour conséquence d'orienter les consommateurs et les producteurs vers d'autres matériaux à usage unique. Malheureusement, ces solutions de remplacement ne permettent pas de réduire le nombre de déchets qui se retrouvent dans l'environnement, et peuvent même créer de nouvelles problématiques (Greene, 2011; Schnurr et collab., 2018). Par exemple, pour qu'un nouveau type de sacs de plastique recyclable représente réellement une bonne

solution, ce n'est pas seulement la conception qui est à revoir, mais le processus complet du recyclage. La plupart des centres de tri ne sont pas équipés pour traiter ce nouveau type de plastique et donc, celui-ci se retrouvera tout de même à la décharge, en plus d'engorger le procédé de recyclage, causant ainsi plus de tort que de bien. (Schnurr et collab., 2018; Treasury, 2018).

L'identification de ces limites a amené une réflexion à savoir si des actions à plus petite échelle pourraient être plus efficaces pour contrevenir à la problématique des plastiques à usage unique. Pour attaquer un problème de cette envergure, trois acteurs fondamentaux peuvent avoir une incidence capitale : les gouvernements, les consommateurs et les entreprises. Les actions gouvernementales ont fait l'objet d'une analyse approfondie dans les paragraphes précédents. De façon générale, leur rôle est d'établir des règlements et des lois, de sanctionner au besoin, de subventionner les initiatives d'entreprises et la recherche, de sensibiliser et d'éduquer l'ensemble de la population et d'agir en tant qu'agents de changements (Dubé, 2019). Pour ce qui est des consommateurs, leur rôle dans la lutte contre les plastiques à usage unique est de s'informer et être sensibilisés à la problématique, de réduire leur consommation à la source en optant pour des options plus durables, de réutiliser au maximum en donnant une deuxième vie aux produits et de recycler et consigner ceux qui peuvent l'être (Dubé, 2019). En modifiant leurs habitudes de consommation, les consommateurs mettent de la pression sur les entreprises pour qu'elles s'adaptent à leur tour, afin de répondre à la demande. Finalement, le rôle des entreprises est de réduire d'eux-mêmes leur usage de plastique à usage unique. Ayant établi les limites de ce que peuvent faire les gouvernements et rapports internationaux, c'est dans ce contexte que l'intérêt de connaître les actions prometteuses de réduction du recours au plastique à usage unique par les entreprises a été identifié.

Objectifs

L'objectif de la présente étude est donc de conduire une synthèse des connaissances sur les actions prometteuses de réduction du recours au plastique à usage unique par les entreprises. Pour y parvenir, une analyse systématique des articles des journaux francophones québécois rapportant des innovations mises en œuvre par les entreprises au cours des cinq dernières années sera réalisée. Le choix de s'intéresser exclusivement aux articles de journaux se justifie par la richesse et la diversité des innovations qui peuvent y être documenter.

De façon plus spécifique, les objectifs sont :

- De documenter les caractéristiques des articles inclus dans la revue;
- De décrire les actions initiées par les entreprises;
- De dégager les forces et limites respectives de ces actions qui peuvent être présentées dans les articles;

Cette synthèse est conçue de façon à favoriser l'avancement des connaissances et, ultimement, d'offrir des exemples concrets et réalisables pour répondre aux besoins des dirigeants d'entreprises en position favorable pour promouvoir la réduction du recours aux plastiques à usage unique.

Méthodologie

Devis

Cette synthèse de connaissance a utilisé l'approche de « revue de portée » (scoping review). Ce type de revue vise à cartographier la littérature existante portant sur une question spécifique selon le volume, la nature et les caractéristiques extraits de la recherche primaire (Arksey et O'Malley, 2005). Celle-ci peut être particulièrement utile lorsque le domaine d'intérêt n'a pas encore fait l'objet d'un examen approfondi, comme c'est le cas de cette synthèse (Pham et collab., 2014). Le protocole PRISMA-ScR (Preferred Reporting Items for Systematic Reviews and Meta-Analyses – Scoping Reviews) a été utilisé pour orienter le format de la méthodologie. Ce type de protocole consiste en une liste de contrôle ('*checklist*') de 22 éléments devant être présents dans une revue de portée (voir Annexe 2) (Tricco et collab., 2018). Celui-ci a été élaboré dans le but d'amener un consensus et une rigueur dans la façon de mener ce type de rapport (Tricco et collab., 2018).

Cette revue permettra donc de résumer l'étendue, la portée et la nature des articles existants en lien avec la question de recherche de ce rapport, mais également, de dégager les lacunes en la matière.

Stratégies de recherche

Afin d'identifier les articles pertinents à inclure dans l'analyse, deux stratégies de recherche ont été préalablement sélectionnées. En premier lieu, une recherche a été effectuée dans la banque de données Eureka pour les articles de journaux francophones provenant de sources québécoises du 1^{er} janvier 2015 au 10 mars 2020. Plusieurs tentatives ont été effectuées pour établir le champ de recherche permettant de faire ressortir le plus d'articles pertinents, tout en conservant un total de sorties raisonnable. Au travers de ces multiples tentatives, le nombre de sources a été limité à quelques journaux généralistes et quelques journaux spécifiques au monde des affaires. Le détail de ceux-ci se trouve en annexe 3. Ce choix a été fait dans le but d'éliminer une partie des articles non-pertinents ainsi qu'une partie des doublons. De plus, les premières tentatives ont permis de constater qu'énormément d'articles

entre mars et octobre 2020 concernaient des dossiers en lien avec la crise de la Covid-19. La pandémie mondiale n'a pas servi l'avancement des démarches de réduction des plastiques à usage unique, même qu'on a plutôt assisté à un retour en arrière. En effet, pour des raisons sanitaires et de sécurité, le recours aux plastiques à usage unique a semblé la meilleure solution dans plusieurs cas, notamment dans les hôpitaux et les épiceries. Les articles en lien avec les plastiques jetables, durant cette période, s'attardaient donc plus à la problématique qu'à des solutions pour les réduire. Cette constatation a amené à limiter la recherche aux articles publiés avant le 10 mars 2020. En ce qui concerne la question de recherche, l'aide d'un spécialiste en ressources documentaires de l'Université Laval a été utilisé pour établir les mots clés pertinents et leurs synonymes. Les termes « plastique », « usage unique » et « entreprise », ainsi que leurs synonymes et déclinaisons, ont initialement été sélectionnés. Lors des différents tests avec ces mots clés, plusieurs articles pertinents étaient absents, car ils ne nommaient que le nom d'une entreprise sans utiliser l'un de ses qualificatifs. Ceci a donc mené à l'élimination du mot « entreprise » et de ses synonymes dans la requête. L'importance des termes pouvant remplacer « plastique à usage unique » s'est aussi avérée primordiale. En effet, un article portant sur les bouteilles en plastique à usage unique par exemple, pouvait ne faire mention que des mots « bouteilles de plastique », sans utiliser le terme « usage unique ». C'est pourquoi les différents types d'articles en plastique à usage unique ont été listés parmi les mots clés devant se retrouver dans le titre et l'introduction : emballage, sac, contenant, ustensile, cup, paille, bouteille, agitateur, couvercle, mégot ou bouchon. Les différents tests effectués qui ont mené à ces raisonnements, ainsi que la requête finale, se trouve en annexe 3.

En second lieu, la deuxième stratégie préalablement établie empruntait le moteur de recherche Google News. Cette stratégie visait à faire des recherches exploratoires afin de cerner des articles pertinents qui auraient échappé à l'examen dans la banque de données Eureka. Cette exploration, utilisant des mots-clés identifiés précédemment sous différentes combinaisons, n'a finalement pas fait ressortir de nouvelles actions pertinentes à inclure dans le rapport. Elle a toutefois permis de démontrer la robustesse du portait établi par la première stratégie de recherche utilisée.

Critères d'inclusion

De façon générale, pour être inclus, les articles devaient décrire des initiatives mises en œuvre par des entreprises pour réduire leur recours aux plastiques à usage unique. Ces articles devaient avoir été publiés dans des journaux québécois, en français, et ce, depuis 2015. Suite à la quantité d'articles pertinents disponibles, des critères d'inclusion plus spécifiques ont été établis :

- Les articles devaient porter sur des entreprises québécoises ou sur des entreprises canadiennes dont l'initiative était mise en place spécifiquement au Québec.
- Les articles devaient présenter des actions d'entreprises déjà existantes, pour réduire les plastiques à usage unique utilisés par les entreprises en question.
- Les articles devaient permettre de bien comprendre les initiatives mises en œuvre et autant que possible de dégager les forces et les limites découlant de celles-ci.

Ces critères d'inclusion ont permis de faire un premier tri simplement par l'analyse des titres et des chapeaux. Une partie a donc été directement écartée, alors que l'autre a fait l'objet d'une analyse plus approfondie. Suite à la lecture des différents articles dans leur intégralité, des critères d'exclusion ont été ajoutés de façon à obtenir une quantité d'articles raisonnable pour répondre à la question de recherche.

Extraction des données

Les articles respectant les critères d'inclusion et d'exclusion ont ensuite fait l'objet d'une cartographie des données afin d'être analysés, triés, segmentés et qualifiés. Pour ce faire, un tableau Excel préalablement prétesté a été utilisé de manière à en extraire les données (Voir Annexe 5). La première partie de ce tableau permet d'identifier l'article dans lequel chaque initiative a été exposée. Elle informe donc sur le titre de l'article et son auteur, ainsi que sur le numéro de référence utilisé pour ce rapport. La section suivante renseigne sur les caractéristiques contextuelles des actions, soit l'année où elles ont été mises en place, le journal dans lequel elles ont fait leur apparition, la région du Québec où elles ont eu lieu, l'entreprise dans laquelle elles ont été initiées, ainsi que le type d'entreprise et le domaine d'activité de l'entreprise en question. La section qui suit offre une description des actions mises en œuvre, en commençant par l'identification de la typologie. Les éléments clés

décrivant les actions ont ensuite été saisis dans l'article en utilisant la méthode du copié-collé, pour ensuite être résumés. Finalement, la dernière section expose une analyse des forces et des limites des actions présentées. Celles-ci sont extraites directement des articles, encore une fois de façon copiée-collée, puis résumées par la suite.

Synthèse des données

Grâce aux données extraites dans le tableau décrit ci-haut, il a été possible d'effectuer différentes synthèses afin d'analyser et de résumer les informations recueillies. En premier lieu, les données sur les caractéristiques contextuelles (année, journal, région du Québec, type d'entreprise et domaine d'activité) ont été quantifiées statistiquement, à l'aide de moyennes et de fréquences, dans le but d'observer les différents aspects et d'en dégager les tendances. En second lieu, une typologie des initiatives a été élaborée pour classer les différentes actions décrites dans les articles choisis. Les articles présentant des initiatives semblables ont donc été regroupés, dégageant ainsi cinq types d'actions différents. Ceux-ci ont ensuite été décrits de façon sommaire, puis les entreprises ayant mis en œuvre chaque type d'actions ont été dénombrées. Finalement, une analyse thématique par type d'actions a été effectuée, exposant les différents exemples d'actions mises en œuvre par des entreprises, ainsi que les forces et les limites dégagées. Cette dernière synthèse représente le cœur des résultats obtenus grâce à cette revue.

Résultats

La question de recherche sélectionnée pour la banque de données Eureka a donné lieu à 819 sorties (Voir Annexe 3). Comme présenté dans l'organigramme en annexe 4, deux premières raisons justifient le retrait d'une partie des articles : la présence de doublons et la présence d'articles jugés non-pertinents, par rapport aux critères d'inclusion sélectionnés, lors de l'analyse des titres et des chapeaux. Ces deux premières étapes ont permis d'éliminer respectivement 380 et 309 articles. Les 130 articles restants ont ensuite été lus dans leur intégralité et leur analyse a permis d'établir les critères d'exclusions suivants :

- L'article ne présentait pas une initiative de réduction par une entreprise. Il peut s'agir d'une action gouvernementale pour bannir un ou plusieurs types de plastique à usage unique ou encore d'une action citoyenne, pour ne donner que ces deux exemples. 35 articles ont été écartés pour ce motif.
- L'article portait sur une initiative pour recycler des plastiques à usage unique plutôt que pour les réduire. Par exemple, certaines entreprises ont introduit des plastiques recyclés dans la fabrication de leurs produits à usage unique plutôt qu'uniquement du plastique vierge. D'autres ont conçu des vêtements (manteaux, bikinis, pyjamas, etc.) fabriqués à partir de plastiques à usage unique recyclés. Ce motif a permis d'exclure 17 articles.
- L'article ne portait pas sur une entreprise québécoise ou sur une action initiée au Québec, ce qui a écarté 15 autres articles.
- Neuf articles ont été retirés car ils ne donnaient pas assez de détail sur la mise en œuvre de l'initiative ou sur ses forces et ses limites.
- L'article portait sur la problématique en soi ou exposait une prise de position personnelle sur le sujet. Respectivement six et trois articles ont été exclus pour ces raisons.
- Cinq articles ont été retranchés car ils portaient sur l'initiative d'une entreprise déjà sélectionnée.
- L'article portait sur un nouveau produit innovant pouvant remplacer les plastiques à usage unique. Ce nouveau produit découlait d'activité de recherche ou permettait la création d'une nouvelle entreprise, ne s'agissant donc pas d'une réduction de l'usage

de plastique à usage unique dans une entreprise déjà existante. Quatre articles ont été écartés pour ce motif.

- Trois articles étaient finalement hors-sujet et un, présentait une initiative qui n'a pas fonctionné.

Ces motifs ont écarté au total 98 articles. Les 32 articles restants, respectant ainsi tous les critères d'inclusion et d'exclusion, ont donc été sélectionnés pour faire partie de cette synthèse. Les données pertinentes de ces 32 articles ont été extraites dans la grille d'extraction des données se trouvant à l'annexe 5. Grâce à celle-ci, il a été possible d'identifier les caractéristiques contextuelles entourant les initiatives, de classer les différents types d'actions et d'analyser les forces et les limites de chacun d'eux.

Caractéristiques contextuelles des actions mises en œuvre par les entreprises

Cette partie de la grille d'extraction des données a permis de dégager plusieurs tendances en ce qui concerne le contexte dans lequel les actions ont été mises en œuvre. Afin de les mettre en lumière, les données ont été répertoriées par caractéristiques dans le Tableau 1 présenté ci-bas. Ces données ont été analysées statistiquement en fonction de leur nombre et de leur proportion en pourcentage du nombre total d'articles sélectionnés. La première caractéristique contextuelle énoncée dans le tableau démontre que les interventions de la part des entreprises pour réduire leur usage de plastique à usage unique sont majoritairement assez récentes. En effet, 88% (19%+41%+28%) des articles sélectionnés réfèrent à des initiatives implantées entre 2018 et mars 2020. Il est aussi possible de constater que depuis 2018, le nombre n'a cessé d'augmenter. Alors que 9 articles ont été sélectionnés en 2018, 13 l'ont été en 2019 et 6, seulement sur les deux (et 10 jours) premiers mois de 2020. Cette tendance a aussi été notée par rapport à l'attention générale portée aux plastiques, comme le démontre le Tableau 2 présenté à la suite du premier. Ce tableau fait état des 819 sorties exposées par la requête et de l'attention qui leur a été portée par la suite. On peut voir que sur les 819 articles, 636 (60+315+261) ont été publiés depuis 2018, soit 77%. La dernière colonne de ce tableau a aussi permis de constater que le pourcentage de texte lu intégralement était plus élevé depuis 2018 que dans les trois années précédentes. Cela indique que les articles en lien avec la réduction des plastiques à usage unique sont en augmentation depuis 2018.

En ce qui concerne les autres caractéristiques exposées dans le Tableau 1, un peu plus du quart des initiatives a été implanté par des entreprises ayant des établissements étendus sur plusieurs régions de la province. Pour ce qui est des initiatives d'entreprises se situant dans une région en particulier, sept, ont été recensées en Estrie, six, dans la Capitale nationale et cinq, à Montréal. 57% des initiatives ont donc été mises en place uniquement dans ces trois régions administratives. Presque les trois quarts des initiatives ont été instigués par des entreprises privées, alors que 15% ont eu lieu dans un établissement scolaire ou universitaire. Finalement, les entreprises répertoriées ont été classées en fonction de leur domaine d'activité. 50% d'entre elles font partie d'un domaine d'activité en lien avec l'alimentation, soit 19% pour la restauration, 16% pour l'agroalimentaire, 9% pour les supermarchés d'alimentation et 6% pour les services de plats prêt-à-cuisiner.

Tableau 1 – Analyse statistique des caractéristiques contextuelles des actions sélectionnées

Caractéristique		Nb	%
Année	<i>2020*</i>	6	19%
	<i>2019</i>	13	41%
	<i>2018</i>	9	28%
	<i>2017</i>	1	3%
	<i>2016</i>	3	9%
	<i>2015</i>	0	0%
	Total	32	100%
Région du Québec	<i>Québec (à grandeur de la province)</i>	9	28%
	<i>Estrie</i>	7	22%
	<i>Montréal</i>	5	16%
	<i>Capitale nationale</i>	5	16%
	<i>Montérégie & Capitale nationale</i>	1	3%
	<i>Chaudière-Appalaches</i>	1	3%
	<i>Saguenay-Lac-Saint-Jean</i>	1	3%
	<i>Bas-Saint-Laurent</i>	1	3%
	<i>Côte-Nord</i>	1	3%
	<i>Montérégie</i>	1	3%
Total	32	100%	
Type d'entreprise	<i>Entreprise privée</i>	23	72%
	<i>OSBL</i>	3	9%
	<i>Établissement scolaire</i>	3	9%
	<i>Institution universitaire</i>	2	6%
	<i>Société d'État</i>	1	3%
	Total	32	100%
Domaine d'activité	<i>Restauration</i>	6	19%
	<i>Établissement d'enseignement</i>	5	16%
	<i>Agroalimentaire</i>	5	16%

	<i>Évènementiel</i>	5	16%
	<i>Emballage</i>	3	9%
	<i>Supermarchés d'alimentation</i>	3	9%
	<i>Services de plats prêt-à-cuisiner</i>	2	6%
	<i>Produits forestiers</i>	1	3%
	<i>Pharmacies</i>	1	3%
	<i>Administration, exploitation et préservation des parcs; tourisme</i>	1	3%
	Total	32	100%

* L'année 2020 ne tient compte que des mois de janvier, février et mars (jusqu'au 10), considérant les répercussions de la pandémie.

Tableau 2 – Les sorties en fonction de l'année (en nombre et en pourcentage)

Année de publication	Toutes les sorties		Articles sélectionnés		Doublons		Non-pertinence du titre ou du chapeau		Non-pertinence dans le texte intégral	
	Nb	%*	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2020	60	7%	6	10%	26	43%	18	30%	10	17%
2019	315	38%	13	4%	147	47%	103	33%	52	17%
2018	261	32%	9	3%	126	48%	99	38%	27	10%
2017	45	5%	1	2%	22	49%	21	47%	1	2%
2016	85	10%	3	4%	40	47%	38	45%	4	5%
2015	53	6%	0	0%	19	36%	30	57%	4	8%
Total	819	100%	32	4%	380	46%	309	38%	98	12%

* Le pourcentage dans la première colonne représente le nombre d'article par année sur le total des sorties (Ex. pour 2020 : 60/819 = 7%), alors que dans les autres colonnes, le pourcentage représente le nombre d'article de chaque catégorie sur le total des sorties de l'année en question (Ex. pour Articles sélectionnés en 2020 : 6/60 = 10%).

Description des actions mises en œuvre, de leurs forces et leurs limites

La section suivante de la grille d'extraction des données (voir Annexe 5) a permis de faire ressortir les éléments clés de chacune des initiatives mises en place par les entreprises dont il était question dans les articles. Après avoir complété cette grille, l'analyse de son contenu a donné lieu à une classification par type. Cette typologie a permis de regrouper les différentes actions prises par les entreprises étudiées, en cinq catégories : élimination de produits de plastique à usage unique, utilisation de produits de remplacement à usage unique, création de produits de remplacement à usage unique, réduction du recours aux plastiques à usage unique par l'usage de produits réutilisables, remplacement par un produit réutilisable avec consigne. Ces types d'actions ont été décrits, de façon sommaire en premier lieu, dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 – Description sommaire des différents types d’actions

Type d’actions	Description
Élimination de produits de plastique à usage unique	Des entreprises ont simplement décidé de cesser d’utiliser ou de vendre certains produits de plastique à usage unique n’étant pas indispensables et ne nécessitant pas d’être remplacés d’une quelconque façon.
Utilisation de produits de remplacement à usage unique	Afin de répondre au besoin toujours présent d’utiliser et d’offrir aux consommateurs des options à usage unique pour certains produits, des options de remplacement, faites de différentes matières plus écoresponsables, sont utilisées pour remplacer les produits en plastique à usage unique.
Création d’un produit de remplacement à usage unique	Afin de répondre au besoin toujours présent d’utiliser et d’offrir aux consommateurs des options à usage unique, des entreprises ont elles-mêmes créé (ou fait affaire avec un partenaire extérieur pour créer) un produit, fait d’une matière plus écoresponsable, afin de remplacer les produits en plastique à usage unique.
Réduction du recours aux plastiques à usage unique par l’usage de produits réutilisables	Dans le but de réduire l’usage des plastiques à usage unique, certaines entreprises offrent à leurs clients la possibilité d’utiliser des contenants réutilisables pour éviter qu’ils aient à utiliser des contenants de plastique à usage unique. La responsabilité est donc mise entre les mains du consommateur qui a le choix d’utiliser des contenants réutilisables ou d’utiliser les contenants de plastique à usage unique offerts par l’entreprise.
Remplacement par un produit réutilisable avec consigne	Dans le but d’éliminer l’usage de plastiques à usage unique, certaines entreprises ont opté pour l’utilisation de contenants réutilisables consignés. Les produits vendus par ces entreprises sont offerts dans des contenants réutilisables et une consigne est payée par le consommateur au moment de l’achat. Celle-ci lui est remboursée lorsqu’il ramène le contenant. Les entreprises peuvent ensuite nettoyer et réutiliser leurs contenants.

Le type d’action qui a été recensé le plus souvent est l’élimination de produits de plastique à usage unique ; plus du tiers des entreprises ont mis en place cette initiative. Cela s’explique probablement par sa simplicité d’implantation. En effet, comme cette démarche ne nécessite pas de trouver ou de créer une option de remplacement, elle demande moins de réflexion, de recherche et développement, et donc généralement moins d’investissement. Le tableau 4 ci-après permet de voir le nombre et le pourcentage d’entreprises qui ont mis en place chacune des actions décrites ci-haut. On y retrouve aussi le numéro de référence des articles utilisé dans la grille d’extraction des données (Voir Annexe 5), afin de retrouver facilement les articles en lien avec chaque type d’actions. Dans ce tableau, le nombre d’actions s’avère plus grand que le nombre d’articles, car certaines entreprises ont mis en place plus d’un type d’actions. Par exemple, l’entreprise visée par l’article no. 4 a mis en place des actions se classant dans trois types différents.

Tableau 4 – Analyse du nombre d'article par type d'actions

Type d'actions	Articles (no. de référence)	Nb	% [‡]
Élimination de produits de plastique à usage unique	4, 5, 11, 12, 14, 17, 19, 20, 27, 28, 29, 30	12	38%
Utilisation de produits de remplacement à usage unique	4, 9, 10, 16, 17, 21, 23, 25, 26	9	28%
Création d'un produit de remplacement à usage unique	1, 2, 7, 13, 22, 24	6	19%
Réduction du recours aux plastiques à usage unique par l'usage de produits réutilisables	4, 6, 8, 15, 18	5	16%
Remplacement par un produit réutilisable avec consigne	3, 31, 32	3	9%
Total		35*	

* Le total des actions donne 35, car certaines entreprises ont mis en place plusieurs types d'action différents

[‡]Le pourcentage a été calculé sur 32 puisqu'il s'agit de la proportion des articles qui portent sur chaque type d'action.

Suite à la description sommaire, une analyse détaillant chaque type d'actions de façon plus élaborée a été réalisée. Pour ce faire, les exemples concrets d'actions d'entreprises pour réduire l'usage de plastique à usage unique, provenant des différents articles, ont été décrits selon leur catégorie d'actions. Cette synthèse, présentant de façon concrète les possibilités d'actions pouvant être mises en œuvre par les entreprises, se trouve dans le tableau 5 ci-dessous. Suite à l'énumération des exemples recensés dans cette revue, il a été possible de faire ressortir les différents types de plastique à usage unique qui ont fait l'objet d'une remise en question par les entreprises. Ceci a permis de constater que certains produits en plastique à usage unique peuvent être simplement retirés, par exemple les bouteilles d'eau et les pailles, alors que d'autres nécessitent des démarches plus élaborées afin de trouver des solutions de remplacement. C'est le cas, par exemple, pour les sacs de plastique utilisés pour emballer les aliments qui sont primordiaux pour conserver leur fraîcheur. Il s'avère que les options déjà existantes faites d'autres matières ne sont pas aussi efficaces, ce qui amène un défi supplémentaire pour venir à bout de leur utilisation. Finalement, les principales forces et limites de chaque type d'initiatives ont été répertoriées, démontrant qu'il n'y a pas de solution parfaite et que le choix d'intervention va dépendre des types de plastiques utilisés par l'entreprise, de l'utilisation qu'elle en fait, de ses considérations environnementales et de ses objectifs de réduction. Par contre, les types d'actions qui limitent la quantité de déchets sont à prioriser si on ne veut pas simplement déplacer le problème ailleurs. En effet, il est souhaitable de répondre à la problématique reliée aux plastiques à usage unique sans créer de nouvelles problématiques auxquelles il faudra trouver d'autres solutions par la suite.

Tableau 5 – Description concrète des différents types d’actions, de leurs forces et de leurs limites

Type d’actions	Exemples concrets	Types de plastique à usage unique	Organisations concernées	Forces	Limites
Élimination de produits de plastique à usage unique	<ul style="list-style-type: none"> • Une pharmacie a arrêté la vente de caisses de bouteilles d’eau de 500ml. • Des Cégeps et Universités ont banni la vente de bouteilles d’eau en plastique à usage unique de leurs établissements en misant sur l’amélioration et l’ajout de fontaines d’eau; des bouteilles réutilisables ont été distribuées pour les étudiants et employés ou sont vendues dans les librairies et Coop. • Des festivals ont cessé la vente de bouteilles d’eau en plastique sur leur site; des fontaines et cruches d’eau ont été installées un peu partout sur leur site pour que les festivaliers puissent remplir leur propre bouteille réutilisable. • Un événement cycliste a retiré les bouteilles d’eau en plastique à usage unique offertes aux participants pendant la course; des camions citernes munis de robinets sont mis à leur disposition pour qu’ils puissent remplir leurs bouteilles réutilisables en cours de route. • Un parc national a éliminé les pailles et les bouteilles d’eau de son site ; il tente aussi de contrer le suremballage en faisant affaire avec des fournisseurs qui vont aussi dans cette direction. • Une entreprise a cessé l’achat et la distribution de bouteilles d’eau en plastique à usage unique dans tous ses établissements; elle a fourni des bouteilles réutilisables à ses employés. • Un restaurant a décidé de ne plus servir de pailles de plastique à ses clients. 	Bouteilles d’eau; Pailles; Emballages	Familiprix (Masson et Hochelaga) Cégep Garneau, Université Laval, Université McGill, Cégep de Sainte-Foy, Cégep de Matane Festival des traditions du monde, Festival de la chanson de Tadoussac Grand défi Pierre Lavoie Parc national de la Yamaska (SÉPAQ) Produits forestiers Résolu King Hall	<ul style="list-style-type: none"> • Simplicité et rapidité d’implantation dans la plupart des cas • Permet d’éviter facilement une très grande quantité de déchets • Démontre l’intérêt de faire un virage écoresponsable en ne priorisant pas l’aspect financier (pour les produits vendus) • Oblige un changement favorable dans les habitudes des étudiants, employés, consommateurs, participants, etc. • Permet d’éliminer les coûts pour les produits offerts (non vendus) aux employés ou clients 	<ul style="list-style-type: none"> • Amène une perte de revenus provenant de la vente des produits • Peut demander des investissements plus ou moins importants selon le besoin d’amélioration et d’ajout de fontaine d’eau • Peut s’avérer un casse-tête logistique pour les événements

<p>Utilisation de produits de remplacement à usage unique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une pharmacie a remplacé le plastique de ses contenants de pilules par un plastique (type 5) qui se recycle plus facilement; elle tente aussi de remplacer ses sacs en plastique 50 microns par des sacs en papier fabriqués de façon écoresponsable. • Des restaurateurs ont remplacé les pailles en plastique par des options en carton, en papier compostable ou d'une autre source plus durable ; certains ont aussi opté pour des sacs et contenants pour emporter en carton ainsi que des ustensiles compostables ; certains offrent uniquement les boissons gazeuses en cannette. • Une entreprise a remplacé la vaisselle en plastique par de la vaisselle compostable lors de ses événements. • Une entreprise agroalimentaire offre ses pâtes de bleuets dans un emballage compostable fait de trois couches d'amidon de maïs plutôt que dans l'emballage de plastique à usage unique classique ; Elle a également remplacé les cuillères en plastique pour les dégustations et les verres à café par des produits en carton compostables. • Un parc national a décidé de remplacer tous les produits en plastique à usage unique offerts sur son site par des options plus écologiques : breuvages en cannette, brosses à dents et ustensiles en bambou. 	<p>Fioles; Sacs; Pailles; Contenants; Ustensiles; Bouteilles; Vaisselle; Emballages; Verres</p>	<p>Familiprix (Masson et Hochelaga) La Belle & La Bœuf, Pacini, La Cage, St-Hubert, Cora, Chic Alors! Gestev Délices du Lac-Saint-Jean Parc national de la Yamaska (SÉPAQ)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les options de remplacement sont généralement moins dommageables pour l'environnement, les écosystèmes et la faune • Simplicité et rapidité d'implantation dans la plupart des cas • Démontre l'intérêt de faire un virage écoresponsable en ne priorisant pas l'aspect financier • Les matières en carton sont plus facilement recyclables que celles en plastique 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne permet pas de réduire la quantité de déchets produits • Options compostables ou biodégradables de 2 à 3 fois plus dispendieux • Options compostables nécessitent un traitement particulier (ne peuvent pas simplement se retrouver à la poubelle) • Amène des défis techniques pour la conservation des aliments
<p>Création d'un produit de remplacement à usage unique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une entreprise dans le domaine de l'emballage s'est équipée pour pouvoir transformer les plastiques récupérés de sa chaîne de production en granules de plastique recyclé pour être ensuite utilisées dans ses produits d'emballage. • Une entreprise agroalimentaire a élaboré un nouvel emballage fait de carton 100% recyclable pour remplacer les sacs de plastiques utilisés pour les pommes. 	<p>Emballages; Sacs; Pailles; Contenants</p>	<p>TC Transcontinental Vergers Paul Jodoin</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de se différencier du reste du marché • Amène un avantage concurrentiel lorsque précurseur; absence de concurrence 	<ul style="list-style-type: none"> • Peut demander des investissements assez importants • Amène des défis techniques en recherche et développement (conservation des

	<ul style="list-style-type: none"> • Une autre entreprise agroalimentaire a lancé la première boîte à jus assortie d'une paille en carton fabriquée à partir de papier recyclable en Amérique du Nord. • Des entreprises dans le domaine de l'emballage fabriquent maintenant des emballages, contenants et autres articles plus écoresponsables : faits de matières recyclées, de filaments de cellulose (provenant de la fibre de bois), de matières compostables ou biodégradables. • Une entreprise agroalimentaire a fait affaire avec l'un de ses fournisseurs pour créer un sac compostable dédié à l'alimentation pour remplacer les sacs de plastique utilisés pour la conservation de ses légumes bios; elle s'est ensuite mise à les vendre à d'autres producteurs ; elle offre également à ses abonnés de ramener les sacs à leur prochaine visite pour s'assurer d'un réel compostage. 		<p>Lassonde</p> <p>Emballages Carrousel, Emballages de la Capitale, Kruger</p> <p>Ô Jardin</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permet d'agir de façon réfléchie plutôt que d'être forcé de le faire sans y être préparé • Répond à une demande de plus en plus grande pour les produits écologiques • Permet de réorienter des usines dont les activités sont en baisse 	<p>aliments par exemple) et pour l'implantation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne permet pas de réduire la quantité de déchets produits • Peut causer de nouveaux problèmes lors la disposition, pour les centres de tri par exemple
<p>Réduction du recours aux plastiques à usage unique par l'usage de produits réutilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une pharmacie a cessé la vente de certains produits ménagers vendus dans des bouteilles de plastique à usage unique en offrant plutôt ces produits en vrac; elle propose aussi à ses clients de revenir avec leurs fioles de pilules qui peuvent être remplies jusqu'à trois fois. • Des entreprises de plats prêt-à-cuisiner tentent de réduire leur utilisation de plastique à usage unique en offrant un service avec des boîtes et contenants réutilisables; soit en offrant à ses clients d'aller chercher le contenu de leur boîte dans une épicerie affiliée avec leurs sacs réutilisables ou en recevant la boîte réutilisable directement à la maison et qui sera récupérée la fois d'après. • Des supermarchés permettent maintenant à leurs clients d'amener leurs propres contenants réutilisables pour réduire l'utilisation d'emballages pour les aliments de certains départements : fruits et légumes, boucherie, poissonnerie, pâtisseries, mets cuisinés, etc. 	<p>Bouteilles; Contenants; Emballages;</p>	<p>Familiprix (Masson et Hochelaga)</p> <p>Goodfood, MissFresh</p> <p>IGA, Metro</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ne demande pas d'investissement important • Permet d'éviter la production de nombreux déchets plastiques et autres • Permet de se distinguer aux yeux des consommateurs plus soucieux • Simplicité d'implantation dans la plupart des cas 	<ul style="list-style-type: none"> • Amène beaucoup de préoccupations au niveau de la salubrité et de la sécurité alimentaire • Transmet la responsabilité sur le consommateur de changer ses habitudes • Amène des défis logistiques dans certains cas pour la conservation des aliments et le retour des contenants

<p>Remplacement par un produit réutilisable avec consigne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un supermarché a remplacé les sacs de plastique aux caisses par des options réutilisables. Lorsque les clients oublient leurs propres sacs réutilisables, des sacs en coton fabriqués au Québec leur sont offerts en consigne; le client est remboursé lorsqu'il ramène le sac, et le sac est lavé avant d'être réutilisé. • Une entreprise a permis à des festivals de troquer les verres en plastiques jetables contre des verres réutilisables grâce à l'ajout d'une consigne lors du paiement des boissons, qui est remboursée au retour des verres; l'entreprise récupère ensuite les verres sales et les ramène, propres. • Une laiterie a fait un retour en arrière en offrant son lait dans des contenants en verre avec une consigne; elle a pris des ententes avec plusieurs points de vente, pour faciliter le retour des bouteilles et la consigne. 	<p>Sacs; Verres; Contenants;</p>	<p>IGA (Sherbrooke)</p> <p>Écocup Québec</p> <p>Laiterie La Pinte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permet d'éviter la production de nombreux déchets plastiques et autres • Produits pouvant être réutilisés à de nombreuses reprises • Permet de se distinguer aux yeux des consommateurs plus soucieux 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépend fortement de l'implication des consommateurs pour que les produits soient retournés • Demande un investissement initial relativement important • Ajoute un coût ou une responsabilité aux consommateurs • Ajoute des opérations au niveau de la logistique des retours et du nettoyage
--	---	--	---	---	--

Discussion

Résumé des principaux résultats

L'analyse des 130 articles évalués en texte intégral a permis de faire ressortir 32 articles, publiés entre 2015 et mars 2020, présentant des actions d'entreprises pour réduire leur usage de plastique à usage unique. Les articles sélectionnés adressaient spécifiquement des entreprises québécoises déjà existantes qui ont implanté des initiatives pour réduire leur propre usage ou vente de produits de plastique à usage unique. L'analyse des caractéristiques contextuelles a permis de mettre en lumière les aspects de nouveauté et d'augmentation de ce type d'actions. Effectivement, de plus en plus d'exemples ont été recensés dans les publications à chaque année depuis 2018. Cette analyse a aussi démontré que la moitié des articles étudiés relataient des initiatives mises en place par des entreprises dans le domaine de l'alimentation. Ce qui est assez pertinent, étant donné la quantité de déchets générés par cette industrie. En effet, selon l'Agence américaine de Protection de l'Environnement (EPA), la nourriture ainsi que les emballages et contenants alimentaires représentent près de la moitié des déchets se retrouvant à la décharge aux États-Unis (EPA, 2014).

L'analyse approfondie des articles a ensuite permis de dégager cinq types d'actions différents ayant été mis en œuvre par des entreprises. Trois d'entre eux ont l'avantage de réellement éviter la production d'une grande quantité de déchets, soit en cessant l'utilisation ou la vente de certains produits pouvant être simplement éliminés, soit en acceptant que les clients amènent leurs propres contenants (plats, bouteilles, tasses, sacs, etc.) pour se procurer les produits ou encore en offrant les produits dans des contenants consignés. La première option, implantée par plus du tiers des entreprises étudiées, est la plus simple à implanter et démontre clairement l'intérêt de l'entreprise de faire un virage écoresponsable. Dans certains cas, elle oblige un changement favorable également de la part des consommateurs, par exemple en cessant la vente de bouteilles d'eau en plastique à usage unique, ceux-ci doivent maintenant trainer leur propre bouteille pour pouvoir la remplir. Dans cet exemple, il s'agit toutefois d'une perte de revenu pour l'entreprise, mais dans d'autres cas, ça permet d'éviter une dépense, en n'ayant plus à se procurer de pailles, par exemple. La deuxième option ne

demande pas d'investissement important, puisqu'elle met la responsabilité entre les mains du consommateur de devoir amener ses propres contenants. Par contre, cette option apporte beaucoup de préoccupations au niveau de la salubrité et de la sécurité alimentaire. En effet, la manipulation de la nourriture ainsi que des contenants provenant des mains du client par les employés est le principal frein pour l'implantation de ce type d'actions. Pour les entreprises ayant réussi à le faire, ça leur permet toutefois de se distinguer aux yeux des consommateurs plus soucieux de leur impact environnemental. Il s'agit aussi d'un des avantages de la troisième option. Celle-ci demande cependant un investissement initial à ne pas négliger, car l'entreprise doit se procurer, ou produire, les contenants réutilisables. Par contre, le fait de pouvoir les réutiliser à de nombreuses reprises par la suite permet d'amortir cet investissement sur plusieurs années. Pour que cette option fonctionne, l'implication des consommateurs est primordiale. Effectivement, la responsabilité incombe aux consommateurs de ramener les contenants, pour que l'entreprise les nettoie et les réutilise ensuite. L'utilisation de contenants consignés ajoute donc des opérations pour l'entreprise au niveau de la logistique des retours et du nettoyage.

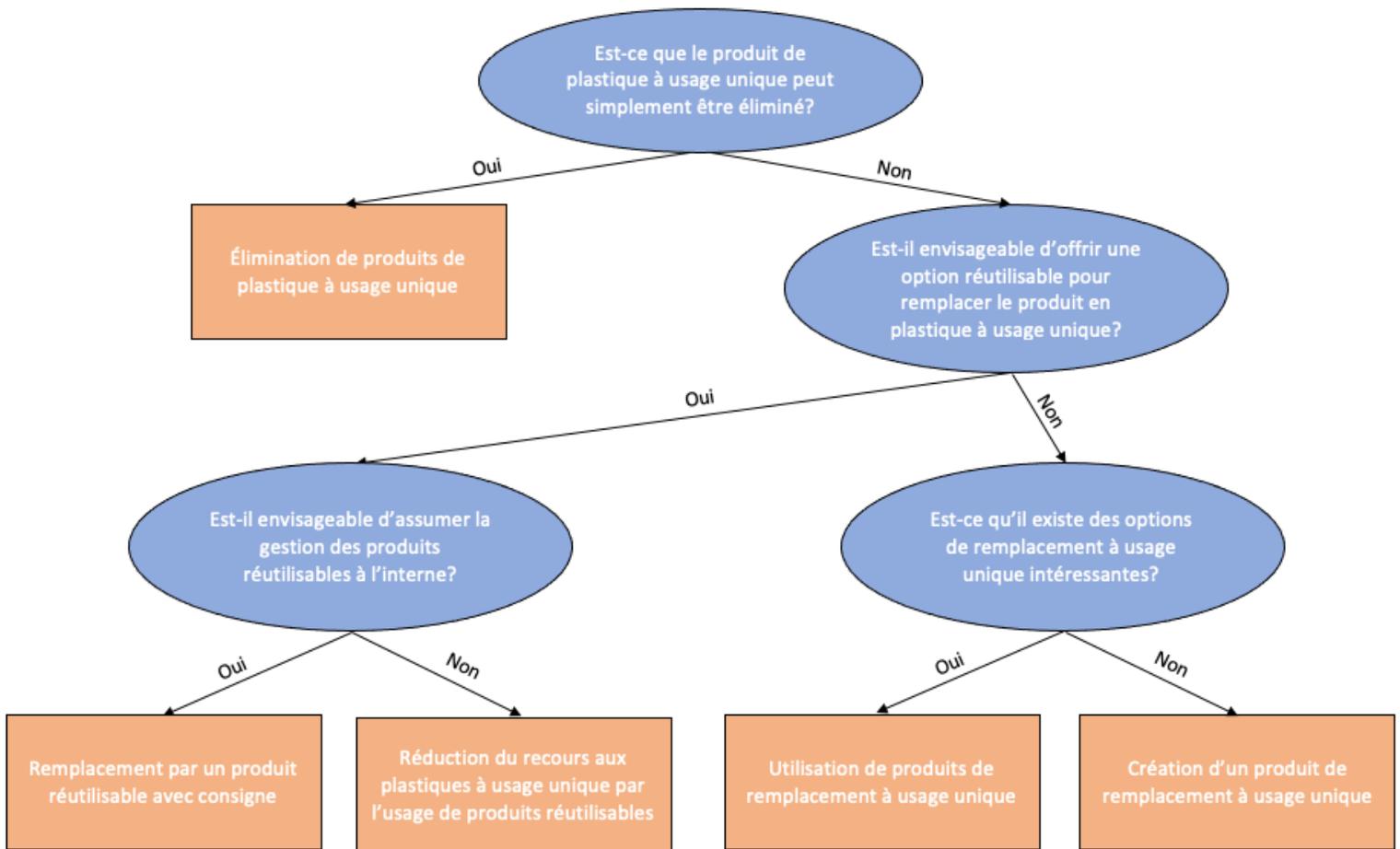
Les deux autres types d'actions cernés dans cette revue, soit l'utilisation et la création de produits de remplacement à usage unique, permettent de supprimer l'usage de plastique, mais n'enrayent pas le problème lié à la production excessive de déchets. En effet, les options de remplacement à usage unique alimentent tout autant la culture du jetable. De plus, tous les produits de remplacement ne sont pas nécessairement moins dommageables pour l'environnement, même s'ils sont annoncés comme étant écoresponsables. En effet, un produit à usage unique fait d'une matière compostable par exemple, demande un traitement particulier, lors de sa disposition, pour que le processus de décomposition se fasse réellement (Rethink Plastic alliance, 2018). Ça prend donc, non seulement, des infrastructures industrielles de compostage, mais également la volonté des entreprises de bien récolter les déchets allant au compost, et celle des consommateurs de bien en disposer. L'utilisation de produits de remplacement déjà existants s'avère donc une option facile pour réduire l'usage de plastique à usage unique, mais pas nécessairement plus écologique. De plus, les produits compostables ou biodégradables sont souvent de deux à trois fois plus dispendieux, ce qui peut représenter des coûts considérables pour une entreprise. Ça démontre toutefois son

intérêt de faire un virage écoresponsable en ne priorisant pas l'aspect financier. Les options en papier ou carton peuvent tout de même représenter des alternatives intéressantes, puisque celles-ci se recyclent plus facilement que le plastique. Dans les situations où il ne semble pas exister de produits de remplacement intéressants, la création d'un nouveau produit pour remplacer le plastique amène un avantage concurrentiel à l'entreprise qui agit à titre de précurseur. Ça peut même permettre à des entreprises de réorienter des usines dont les activités sont en baisse. Par contre, cette option nécessite beaucoup d'investissement, en argent et en temps, pour la recherche, le développement et l'implantation. De plus, la création de nouveaux types de produits faits de matières différentes peut causer de nouveaux problèmes au niveau de leur gestion dans les centres de tri. Près de la moitié des entreprises étudiées ont mis en œuvre l'une de ces deux dernières options.

Contributions à l'avancement des connaissances

Cette synthèse a donc contribué à favoriser l'avancement des connaissances, en ayant permis de dégager les différents types d'actions initiées par les entreprises au Québec, pour réduire leur usage de plastique à usage unique, ainsi que les forces et les limites de chaque type. Les résultats obtenus offrent des exemples concrets pour les dirigeants d'entreprise désirant initier une réduction de leurs plastiques à usage unique. C'est dans cette optique, ultimement, que cette synthèse a été conçue, ce qui a mené à l'élaboration du modèle proposé ci-bas (voir Figure 1). Celui-ci offre aux entreprises une première avenue pour guider leur réflexion quant à la réduction de leur recours au plastique à usage unique, en leur proposant une série de questions se répondant par oui ou par non. Tout dépendant de leurs réponses, l'un des cinq types d'actions dégagés par cette synthèse leur est ensuite proposé. Le modèle a été élaboré de façon à valoriser les options les plus écoresponsables, soit celles créant le moins de déchets ou autres externalités environnementales négatives, comme il a été discuté dans les paragraphes précédents.

Figure 1 – Modèle pour guider la réflexion des entreprises dans la réduction de leur recours au plastique à usage unique



Limites de ce type de revue

Bien que cette synthèse ait permis de dégager des résultats pertinents, certaines limites se doivent également d'être exposées. Premièrement, l'étude menée s'est limitée qu'à certains journaux francophones québécois, limitant ainsi l'étendue des résultats répertoriés. Ce choix a été fait dans l'optique de présenter des actions réalistes, mises en œuvre par des entreprises québécoises, dans le but d'encourager d'autres dirigeants québécois à faire de même. Une recherche plus élargie, soit dans la littérature francophone et anglophone du reste du Canada ou encore de l'Union Européenne, aurait permis de cerner beaucoup d'autres types d'intervention. En effet, la section sur les rapports internationaux présentée dans la recension des écrits de ce rapport a permis de constater que l'Union Européenne a déjà un pas d'avance

sur le Canada quant aux initiatives de réduction des plastiques à usage unique à grande échelle. Il serait donc probablement pertinent pour le Québec d'aller explorer des exemples d'actions mises en œuvre par des entreprises européennes. Aussi, le choix de s'intéresser exclusivement aux articles de journaux a pour incidence d'éliminer en partant les initiatives n'ayant pas fait l'objet d'une publication dans la presse écrite.

Ensuite, l'ajout de critères d'inclusion et d'exclusion au cours du processus de recherche a permis d'encadrer le type de résultats pertinents pour cette étude, par contre d'autres conclusions auraient pu être tirées en utilisant des critères différents. Par exemple, le choix a été fait d'exclure les articles portant sur des initiatives pour recycler des plastiques à usage unique. 17 articles ont été exclus pour ce motif. Ceux-ci pourraient faire l'objet d'une étude à eux seuls, pour faire ressortir les initiatives mises en œuvre par des entreprises pour utiliser du plastique recyclé dans le processus de fabrication de leurs produits. De plus, la stratégie de recherche utilisée dans cette revue visait à se concentrer uniquement sur les informations pouvant être dégagées directement des articles. Bien qu'il s'agisse d'une stratégie efficace pour analyser un grand nombre de données en peu de temps, certains articles ne permettaient pas de retirer assez de détails pour bien décrire l'initiative présentée, ainsi que ses forces et ses limites. Neuf articles n'ont donc pas été inclus dans cette synthèse pour cette raison. Pour contrevenir à cette lacune, l'étape suivante de la stratégie de recherche aurait été de contacter les entreprises concernées par cette synthèse, pour développer davantage sur les actions mises en place, leur implantation et leurs résultats.

Conclusion

De façon générale, la présente étude a permis de répondre à la question de recherche, soit de conduire une synthèse des connaissances des actions prometteuses de réduction du recours au plastique à usage unique par les entreprises. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une liste exhaustive de tout ce qui se fait dans l'industrie québécoise, cette synthèse a tout de même permis de dégager cinq types d'intervention permettant la réduction des plastiques à usage unique mis en place par des entreprises québécoises : l'élimination de produits de plastique à usage unique, l'utilisation de produits de remplacement à usage unique, la création d'un produit de remplacement à usage unique, la réduction du recours aux plastiques à usage unique par l'usage de produits réutilisables et le remplacement par un produit réutilisable avec consigne. L'analyse des 32 articles, extraits de la recherche dans la banque de données Eureka, a permis de détailler, pour chacun des types d'actions identifiés, les exemples d'actions initiées par les entreprises, et d'exposer les forces et les limites. Des exemples concrets et réalisables sont ainsi disponibles pour guider d'autres entreprises soucieuses d'entamer une réduction de leur utilisation de plastique à usage unique. Un modèle a d'ailleurs été proposé pour aider les entreprises à cerner quel type d'actions mettre en œuvre selon leurs besoins, objectifs et capacités.

Les résultats de l'étude démontrent que plus du tiers des entreprises présentées dans les articles sélectionnés ont fait le choix de simplement éliminer un ou des produits en plastique à usage unique. Il s'agit ici de l'option la plus simple à implanter, mais ce n'est malheureusement pas toujours possible de le faire. Certains produits sont plus enclins à disparaître que d'autres. C'est le cas, par exemple, des bouteilles d'eau en plastique, en raison de l'accès à l'eau facile et gratuite au Québec. C'est aussi le cas des pailles, dont il est facilement possible de se passer. Pour les produits dont l'utilisation demeure nécessaire, les entreprises peuvent remplacer le plastique à usage unique par une autre matière à usage unique ou une option réutilisable. Près de la moitié des entreprises étudiées ont fait le choix d'utiliser ou de créer un produit de remplacement à usage unique. Malheureusement, c'est deux types d'actions ne permettent pas de mettre un frein à la culture du jetable, et donc la quantité de déchets générés demeure une problématique pour ces options.

Les résultats ont aussi démontré que le nombre d'actions pour réduire l'usage de plastique à usage unique par des entreprises s'est amplifié depuis 2018. Cela s'explique probablement par l'intérêt de plus en plus grand accordé par les leaders internationaux sur le sujet. En effet, de plus en plus de rapports internationaux ainsi que de réglementations municipales, provinciales ou nationales, concernant les plastiques à usage unique, ont vu le jour au cours des dernières années. Plusieurs entreprises décident donc de prendre les devants pour réduire leur usage de plastique à usage unique, plutôt que d'attendre de se faire imposer des restrictions auxquelles ils ne seraient pas préparés.

Cette étude permet donc de voir que différents types d'actions existent pour réduire le recours aux plastiques à usage unique, et que de plus en plus d'entreprises au Québec tentent d'y ajouter leur grain de sel pour enrayer les problématiques générées par ceux-ci. Bien que les résultats de cette étude permettent d'être optimiste quant à l'impact que peut avoir les entreprises dans la lutte contre les plastiques à usage unique, il reste encore beaucoup de travail à faire, principalement du côté des options de remplacement utilisant des matériaux ventés comme étant plus écoresponsables. Afin de compléter le portrait des actions prometteuses étudiées et obtenir plus d'informations pertinentes sur leur implantation, l'étape suivante serait de contacter les entreprises concernées par cette synthèse. Il serait aussi envisageable de profiter de l'occasion pour informer ces entreprises de ce qui se fait ailleurs, dans le but de lancer des discussions et réflexions pouvant mener à de nouvelles initiatives prometteuses.

Bibliographie

Agence QMI (2018, 16 juillet), *Les restaurants Cora abandonneront les pailles de plastique en 2019*, Le Journal de Québec (site web)

Agence QMI (2018, 21 août), *La Cage - Brasserie sportive abandonne aussi les pailles de plastique*, Le Journal de Montréal (site web)

Arksey H, O'Malley L. (2005). *Scoping studies: towards a methodological framework*. International Journal of Social Research Methodology: Theory and Practice. 8(1):19–32. DOI: 10.1080/1364557032000119616.

Arsenault, Julien (La Presse Canadienne). (2020, 9 janvier), *Goodfood veut utiliser moins de plastique*, Le Devoir, p. B4

Barbeau, B. (2020, 30 janvier), *Le système de consigne élargi à toutes les bouteilles et canettes*, Radio-Canada (site web)

Baillargeon, Stéphane. (2018, 2 juin), *La paille de plastique, champion mondiale de la pollution*, Le Devoir, p. A1

Bartolotta, J. F., & Hardy, S. D. (2018). Barriers and benefits to desired behaviors for single use plastic items in northeast Ohio's Lake Erie basin. *Marine pollution bulletin*, 127, 576-585.

Bellemare, Michel (Agence QMI). (2018, 26 mars), *L'eau en bouteille sera bannie à McGill*, Le Journal de Montréal, p. 6

Biron, Pierre-Paul. (2019, 30 août), *Le virage écolo se poursuit: IGA permettra l'utilisation de contenants réutilisables*, Le Journal de Montréal (site web)

Bouchard, Catherine. (2020, 22 janvier), *Fini les bouteilles d'eau au Cégep Garneau*, Le Journal de Québec, p.6

Brousseau-Carnevale, Catherine. (2019, 15 juillet), *Le FTMS retire les bouteilles d'eau*, La Tribune (Sherbrooke, Qc), no. Vol. 110 n° 120, p. 5

Caron, Roxanne (La Voix de l'Est). (2019, 15 novembre), *Le plastique dans la mire de L'assonade*, Le Soleil (site web)

CCC (Environment and Climate Change Canada), (2019). *Economic study of the Canadian plastic industry, markets and waste*. Gatineau, Quebec. Retrieved from http://publications.gc.ca/collections/collection_2019/eccc/En4-366-1-2019-eng.pdf

Cloutier, Elisa. (2017, 23 mars), *Terminé les bouteilles d'eau en plastique au cégep de Sainte-Foy*, Le Journal de Québec, p. 14

Cloutier, Elisa. (2019, 22 mars), *Fini les bouteilles d'eau à l'Université Laval*, Le Journal de Québec, p. 18

- Commission Européenne, (s.d.), *Accord de Paris*, Europa
<https://ec.europa.eu/clima/policies/international/negotiations/paris_fr> (page consultée le 3 décembre 2020)
- Dessureault, Simon. (2020, 26 janvier), *Des pharmacies contre le plastique*, Le Journal de Québec (site web)
- Diggle, A. & Walker, T.R. (2020). Implementation of harmonized Extended Producer Responsibility strategies to incentivize recovery of single-use plastic packaging waste in Canada. *Waste Management*, Volume 110, p. 20-23
- Drouin, Alex. (2018, 20 mai), *Plastique : un restaurateur part en croisade contre les pailles*, Le Journal de Montréal, p. 10
- Drolet, Anne. (2018, 8 août), *L'affaire est dans le sac... compostable*, Le Soleil, no. Vol. 122 n° 197, p. 25
- Dubé, Tania., « Comptabilité et développement durable », cours *Rentabilité et pilotage du développement durable CTB-6099*, Québec, Université Laval, 18 janvier 2019
- Duchaine, Hugo. (2019, 23 août), *Des restos font la guerre au plastique*, Le Journal de Montréal (site web)
- Dufétel, Camille (Agence QMI). (2016, 23 août), *Cinq tonnes de verres réutilisés dans les festivals*, Le Journal de Montréal, p. 14
- ECOBILAN, (2004). *Évaluation des impacts environnementaux des sacs de caisse Carrefour : Analyse du cycle de vie de sacs de caisse en plastique, papier et matériau biodégradable*, ADEME, rapport préparé pour Carrefour, Juillet.
- Environment and Climate Change Canada, (2020). Canada one-step closer to zero plastic waste by 2030, *Gouvernement du Canada*, News Release, October 7 Gatineau, Quebec
- Environment and Climate Change Canada & Health Canada, (2020). Science assessment of plastic pollution, *Gouvernement du Canada*, Cat. No.: En14-424/2020E-PDF ISBN 978-0-660-35897-0
- EPA (US Environmental Protection Agency). (2014), “Reducing Wasted Food & Packaging: A Guide for Food Services and Restaurants.”. Retrieved from https://www.epa.gov/sites/production/files/201508/documents/reducing_wasted_food_pkg_tool.pdf
- Gendron, Stéphanie. (2016, 18 novembre), *Plus de bouteilles au Cégep de Matane*, Le Journal de Montréal, p. 21
- Genois Gagnon, Jean-Michel. (2018, 5 juillet), *St-Hubert élimine les pailles de plastique*, Le Soleil, no. Vol. 122 n° 168, p. 1,3
- Geyer, R., Jambeck, J.R., Law, K.L. (2017). *Production, use, and fate of all plastics ever made* Sci. Adv., 3 (7), Article e1700782

- Greene, J. (2011). *Life cycle assessment of reusable and single-use plastic bags in California*. California State University.
- Godin, Sandra. (2019, 28 juin), *Le Festival de Tadoussac entame un virage vert*, Le Journal de Québec, p. 36
- Goudreault, Z., (2020, 12 février), *Fini les sacs de plastique*, Hebdo IDS/Verdun (QC), p.3
- Goupil, Alain. (2020, 7 février), *IGA se lance dans les sacs consignés*, La Tribune (Sherbrooke, QC), no. Vol. 110 n° 292, p. 1,5
- Hamilton, L.A., Feit, S. et collab. (2019), *Plastic & Climate: The Hidden Costs of a Plastic Planet*, Center for International Environmental Law (CIEL)
- Hébert, Claudine. (2019, 15 juin), *Emballage durable : le nouvel avantage concurrentiel*, Les Affaires, no. n° 13, p. 31,32
- Hopewell, J., Dvorak, R., Kosior, E. (2009), *Plastics recycling: challenges and opportunities* Philos. Trans. R. Soc. Lond., B, Biol. Sci., 364 (1526), pp. 2115-2126
- Iacovidou, E., Velenturf, A. P., & Purnell, P. (2019). Quality of resources: a typology for supporting transitions towards resource efficiency using the single-use plastic bottle as an example. *Science of the total environment*, 647, 441-448.
- Jarvis, C. & Robinson, M. (2019, 1 mai). *Canada's recycling industry is on life-support. Here's how to fix it*, Global News (site web)
- Kaffine, D. and O'Reilly, P. (2015). *What Have We Learned About Extended Producer Responsibility in the Past Decade?* A Survey of the Recent EPR Economic Literature. OECD.
- Krantzberg ,G. (2019). Plastic Pollution in the Great Lakes and Marine Waters: Sources, Effects and Policy Responses. *Journal of Waste Resources and Recycling*, Volume 1(1): 107
- Kühn, S., Rebolledo, E.L.B., van Franeker, J.A. (2015). *Deleterious effects of litter on marine life* Mar. Anthropogenic Litter, pp. 75-116
- Laflamme, Cynthia (La Voix de l'Est). (2019, 24 avril), *Le plastique jetable banni du parc national de la Yamaska*, La Tribune (Sherbrooke, Qc) (site web)
- La Presse Canadienne (2020, 28 février), *Transcontinental ajoute des activités de recyclage à son groupe d'emballage*, La Tribune (Sherbrooke, QC), no. Vol. 111 n° 7, p.15
- La Presse Canadienne (2020, 9 mars), *Des chercheurs de McGill ont mis au point une paille faite d'un nouveau matériau « végétal »*, Les Affaires (site web)
- Larouche, Andréanne. (2018, 7 septembre), *Fini les bouteilles d'eau en plastique chez Résolu*, Le Journal de Québec (site web)

Léganière, José. (2019, 11 juin), *Un Grand défi Pierre Lavoie sans bouteilles jetables*, Le Journal de Québec (site web)

Letcher, T. M. (2020), *Plastic waste and recycling: environmental impact, societal issues, prevention, and solutions*, Amsterdam, Academic Press, 686 p.

Létourneau, Marie-France. (La Voix de l'Est). (2020, 25 février), *Des pommes en boîte plutôt qu'en sac pour les Vergers Paul Jodoin*, Le Soleil (site web)

Lowrie, Morgan (La Presse Canadienne). (2019, 15 avril), *Les contenants réutilisables seront acceptés chez Metro*, Le Soleil (site web)

Michie, S., van Stralen, M.M. & West, R. (2011). *The behaviour change wheel: A new method for characterising and designing behaviour change interventions*. Implementation Sci 6, 42

Miller, S., Bolger, M., Copello, L. (2019). *Reusable solutions: how governments can help stop single-use plastic pollution*. 3Keel, Oxford, United Kingdom. A study by the Rethink Plastic alliance and the Break Free from Plastic movement.

Morissette, Nathaëlle. (2019, 3 juin), *MissFresh s'attaque à l'emballage*, La Presse (site web)

Napper, I.E., Bakir, A., Rowland, S.J., Thompson, R.C. (2015). *Characterisation, quantity and sorptive properties of microplastics extracted from cosmetics*. Mar. Pollut. Bull. 99 (1–2):178–185. <http://dx.doi.org/10.1016/j.marpolbul.2015.07.029>.

Parker, L. (2018), *Fast facts about plastic pollution*, National Geographic, published December 20

Pelletier, É. (2020, 26 février), *Fini, le plastique à Casselman*, Le Droit (Ottawa, ON), no. Vol. 107 n° 279

Pettipas, S., Bernier, M., & Walker, T. R. (2016). A Canadian policy framework to mitigate plastic marine pollution Mar. Pol., 68, pp. 117-122

Pham, M. T., Rajić, A., Greig, J. D., Sargeant, J. M., Papadopoulos, A. et McEwena, S. A. (2014). A scoping review of scoping reviews: advancing the approach and enhancing the consistency. Res Synth Methods. Dec; 5(4): 371–385. doi: 10.1002/jrsm.1123

Plastics Europe (2016) *Plastics - the Facts 2016 An analysis of European plastics production, demand and waste data*. Plastics Europe, Brussels.

Poirié, Anne-Sophie. (2019, 15 août), *Championnats du monde de vélo de montagne au Mont-Sainte-Anne: le plastique se fera rare*, Le Soleil (site web)

Powell, D. (2018). *The price is right... or is it? The case for tagging plastic*, Report. By the New Economics Foundation, for Zero Waste Europe, on behalf of the Rethink Plastic alliance, 2 Septembre 2018.

Radio-Canada, (2019, 1er juillet), *L'Î.-P.-É. devient la première province à interdire les sacs de plastique à usage unique*, Radio-Canada (site web)

Rethink Plastic alliance, (2018). *Why ‘Bioplastics’ won’t solve plastic pollution*, Break Free From Plastic, 13 Juillet 2018

Rondeau, Jasmine. (2018, 11 juillet), *Kruger se diversifie*, La Tribune (Sherbrooke, Qc), no. Vol. 109 n° 117, p. 1,3

Roy, Guillaume (Le Quotidien). (2019, 1 juin), *Emballer sans plastique*, Le Soleil (site web)

Sastre Sanz, S., Jofra Sora, M. et Dr. Puig ventosa, I. (2018). *Research paper on a European tax on plastic*. Report, Fundació ENT, Zero Waste Europe, 6 Avril 2018.

Schnurr, R. E., Alboiu, V., Chaudhary, M., Corbett, R. A., Quanz, M. E., Sankar, K., ... & Walker, T. R. (2018). Reducing marine pollution from single-use plastics (SUPs): A review. *Marine pollution bulletin*, 137, 157-171.

Surfrider Foundation Europe; Friends of the Earth Europe; Zero Waste Europe; European Environmental Citizens Organisation for Standardisation (ECOS); European Environmental Bureau (Joint position paper). (2017). *Bioplastics in a Circular Economy: The need to focus on waste reduction and prevention to avoid false solutions*, Report. 26 Janvier 2017.

Thanh, N., Matsui, Y., Fujiwara, T., (2011), *Assessment of plastic waste generation and its potential recycling of household solid waste in Can Tho City, Vietnam*, Environmental Monitoring and Assessment, Vol. 175 (1-4), 23–35.

Thibault, Éliane. (2016, 2 juillet), *Le lait en bouteille de verre revient sur les tablettes*, *Le Journal de Montréal*, p. 4

Treasury, H. M. (2018). Tackling the Plastic Problem. Using the Tax System or Charges to Address Single-Use Plastic Waste.

Tricco A.C., Lillie E., Zarin W., O'Brien K.K., Colquhoun H., Levac D., et al. (2018). *PRISMA Extension for Scoping Reviews (PRISMA ScR): Checklist and Explanation*. *Ann Intern Med*. 8;169:467–473. doi: 10.7326/M18-0850.

USITC (US International Trade Commission), (2016). *Polyethylene retail carrier bags from China, Malaysia, and Thailand*. Publication 4605. Washington, DC.

Wagner, T. P. (2017). Reducing single-use plastic shopping bags in the USA. *Waste Management*, 70, 3-12.

Walker, T. R., & Xanthos, D. (2018). A call for Canada to move toward zero plastic waste by reducing and recycling single-use plastics. *Resources, Conservation and Recycling*, 133, 99-100.

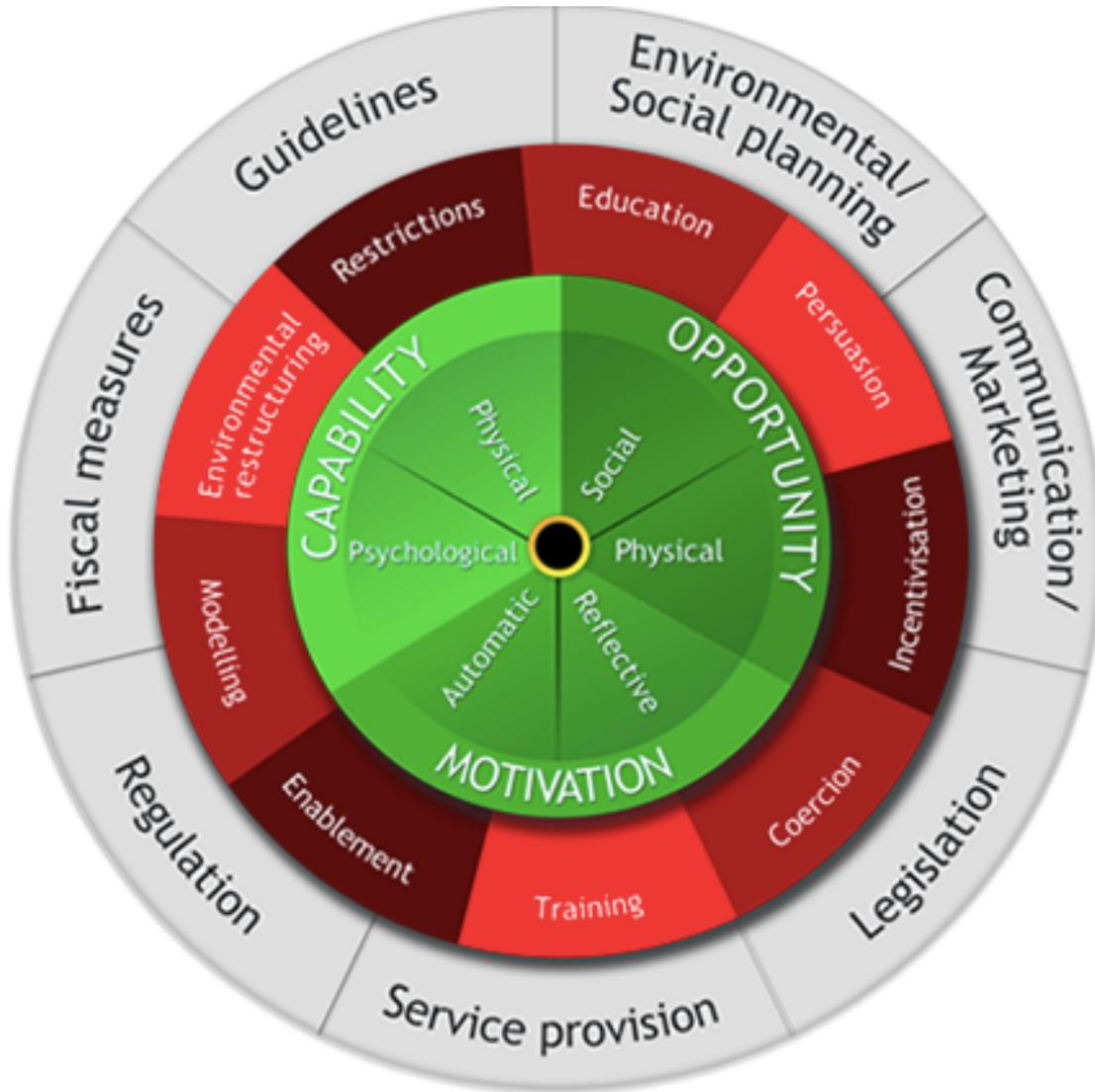
Watkins, E., Gionfra, S., Schweitzer, J-P., Pantzar, M., Janssens, C. and ten Brink, P. (2017). *EPR in the EU Plastics Strategy and the Circular Economy: A focus on plastic packaging*, Report. Published by IEEP, MAVA Foundation, Zero Waste Europe, EEB (European Environmental Bureau), 9 Novembre 2017

Xanthos, D., & Walker, T. R. (2017). *International policies to reduce plastic marine pollution from single-use plastics (plastic bags and microbeads): a review*. *Marine pollution bulletin*, 118(1-2), 17-26.

Zaman, T. (2010). *The prevalence and environmental impact of single use plastic products*. *Public Health Management & Policy: An Online Textbook*, 11th edition Retrieved November 23, 2011.

Annexes

Annexe 1 – le modèle du Behavioral Change Wheel



Source: Michie, S., van Stralen, M.M. & West, R. (2011). *The behaviour change wheel: A new method for characterising and designing behaviour change interventions*. Implementation Sci 6, 42

Annexe 2 – ‘Preferred Reporting Items for Systematic reviews and Meta-Analyses extension for Scoping Reviews (PRISMA-ScR) Checklist’

SECTION	ITEM	PRISMA-ScR CHECKLIST ITEM	REPORTED ON PAGE #
TITLE			
Title	1	Identify the report as a scoping review.	
ABSTRACT			
Structured summary	2	Provide a structured summary that includes (as applicable): background, objectives, eligibility criteria, sources of evidence, charting methods, results, and conclusions that relate to the review questions and objectives.	
INTRODUCTION			
Rationale	3	Describe the rationale for the review in the context of what is already known. Explain why the review questions/objectives lend themselves to a scoping review approach.	
Objectives	4	Provide an explicit statement of the questions and objectives being addressed with reference to their key elements (e.g., population or participants, concepts, and context) or other relevant key elements used to conceptualize the review questions and/or objectives.	
METHODS			
Protocol and registration	5	Indicate whether a review protocol exists; state if and where it can be accessed (e.g., a Web address); and if available, provide registration information, including the registration number.	
Eligibility criteria	6	Specify characteristics of the sources of evidence used as eligibility criteria (e.g., years considered, language, and publication status), and provide a rationale.	
Information sources*	7	Describe all information sources in the search (e.g., databases with dates of coverage and contact with authors to identify additional sources), as well as the date the most recent search was executed.	
Search	8	Present the full electronic search strategy for at least 1 database, including any limits used, such that it could be repeated.	
Selection of sources of evidence†	9	State the process for selecting sources of evidence (i.e., screening and eligibility) included in the scoping review.	
Data charting process‡	10	Describe the methods of charting data from the included sources of evidence (e.g., calibrated forms or forms that have been tested by the team before their use, and whether data charting was done independently or in duplicate) and any processes for obtaining and confirming data from investigators.	
Data items	11	List and define all variables for which data were sought and any assumptions and simplifications made.	
Critical appraisal of individual sources of evidence§	12	If done, provide a rationale for conducting a critical appraisal of included sources of evidence; describe the methods used and how this information was used in any data synthesis (if appropriate).	
Synthesis of results	13	Describe the methods of handling and summarizing the data that were charted.	

SECTION	ITEM	PRISMA-ScR CHECKLIST ITEM	REPORTED ON PAGE #
RESULTS			
Selection of sources of evidence	14	Give numbers of sources of evidence screened, assessed for eligibility, and included in the review, with reasons for exclusions at each stage, ideally using a flow diagram.	
Characteristics of sources of evidence	15	For each source of evidence, present characteristics for which data were charted and provide the citations.	
Critical appraisal within sources of evidence	16	If done, present data on critical appraisal of included sources of evidence (see item 12).	
Results of individual sources of evidence	17	For each included source of evidence, present the relevant data that were charted that relate to the review questions and objectives.	
Synthesis of results	18	Summarize and/or present the charting results as they relate to the review questions and objectives.	
DISCUSSION			
Summary of evidence	19	Summarize the main results (including an overview of concepts, themes, and types of evidence available), link to the review questions and objectives, and consider the relevance to key groups.	
Limitations	20	Discuss the limitations of the scoping review process.	
Conclusions	21	Provide a general interpretation of the results with respect to the review questions and objectives, as well as potential implications and/or next steps.	
FUNDING			
Funding	22	Describe sources of funding for the included sources of evidence, as well as sources of funding for the scoping review. Describe the role of the funders of the scoping review.	

JB1 = Joanna Briggs Institute; PRISMA-ScR = Preferred Reporting Items for Systematic reviews and Meta-Analyses extension for Scoping Reviews.

* Where *sources of evidence* (see second footnote) are compiled from, such as bibliographic databases, social media platforms, and Web sites.

† A more inclusive/heterogeneous term used to account for the different types of evidence or data sources (e.g., quantitative and/or qualitative research, expert opinion, and policy documents) that may be eligible in a scoping review as opposed to only studies. This is not to be confused with *information sources* (see first footnote).

‡ The frameworks by Arksey and O'Malley (6) and Levac and colleagues (7) and the JBI guidance (4, 5) refer to the process of data extraction in a scoping review as data charting.

§ The process of systematically examining research evidence to assess its validity, results, and relevance before using it to inform a decision. This term is used for items 12 and 19 instead of "risk of bias" (which is more applicable to systematic reviews of interventions) to include and acknowledge the various sources of evidence that may be used in a scoping review (e.g., quantitative and/or qualitative research, expert opinion, and policy document).

Source: Tricco A.C., Lillie E., Zarin W., O'Brien K.K., Colquhoun H., Levac D., et al. (2018). PRISMA Extension for Scoping Reviews (PRISMA-ScR): Checklist and Explanation. *Ann Intern Med*. 8;169:467–473. doi: 10.7326/M18-0850.

Annexe 3 – Choix de la stratégie de recherche dans la banque de données Eureka

Phase de tests pour identifier les mots clés qui traduisent le mieux la question de recherche :

Date : 1/01/2015 à 01/03/2020

Source : Canada (FR)

TEXT= plastique* & "usage unique" & entreprise*: 2027 articles

TEXT= plastique* & ("usage unique" | jetable*) & entreprise* : 2532 articles

TEXT= réduction & plastique* & ("usage unique" | jetable*) & entreprise* : 695 articles

TEXT= (réduction | gestion | élimination) & plastique* & ("usage unique" | jetable | bouteille | emballage | sac | polystyrène | cup) & entreprise* : 2295 articles

TEXT= (réduction | gestion | élimination) & plastique* & emballage & entreprise* : 932 articles

TEXT= (réduction | gestion | élimination) & plastique* & emballage & entreprise* & (alimentaire+ | restaurant+) : 421 articles

TEXT= (réduction | gestion | élimination) & plastique* & (emballage | "usage unique") & entreprise* & (alimentaire+ | restaurant+) : 693 articles

TEXT= (réduction | gestion | élimination) & plastique* & (emballage | "usage unique") & (entreprise* | compagnie* | organisation* | coopérative*) & (alimentaire+ | restaurant+) : 762 articles

TEXT= (réduction | gestion | élimination) & plastique* & (emballage | "usage unique") & (entreprise* | compagnie* | organisation* | coopérative*) & (alimentaire | restaurant+ | alimentation) : 798 articles

TEXT= (action* | initiative* | réduction | solution*) & (réduire+ | éliminer+ | gérer+) & (entreprise | compagnie | organisation) & plastique & ("usage unique" | emballage* | sac | contenant* | ustensile* | cup | paille*) : 2158 articles

TEXT= (action* | initiative* | réduction | solution*) & (réduire+ | éliminer+ | gérer+) & (entreprise | compagnie | organisation) & plastique & ("usage unique" | emballage* | sac | contenant* | ustensile* | cup | paille*) & (restaurant | restauration | alimentation | alimentaire) : 959 articles

Requête choisie :

TIT_HEAD= (plastique* | emballage* | sac | contenant* | ustensile* | cup | paille* | bouteille* | agitateur* | couvercle* | mégot* | bouchon*) & LEAD= (Plastique* & ("usage unique" | jetable* | emballage* | sac | contenant* | ustensile* | cup | paille* | bouteille* | agitateur* | couvercle* | mégot* | bouchon*))

Dates choisies :

Du 1^{er} janvier 2015 au 10 mars 2020

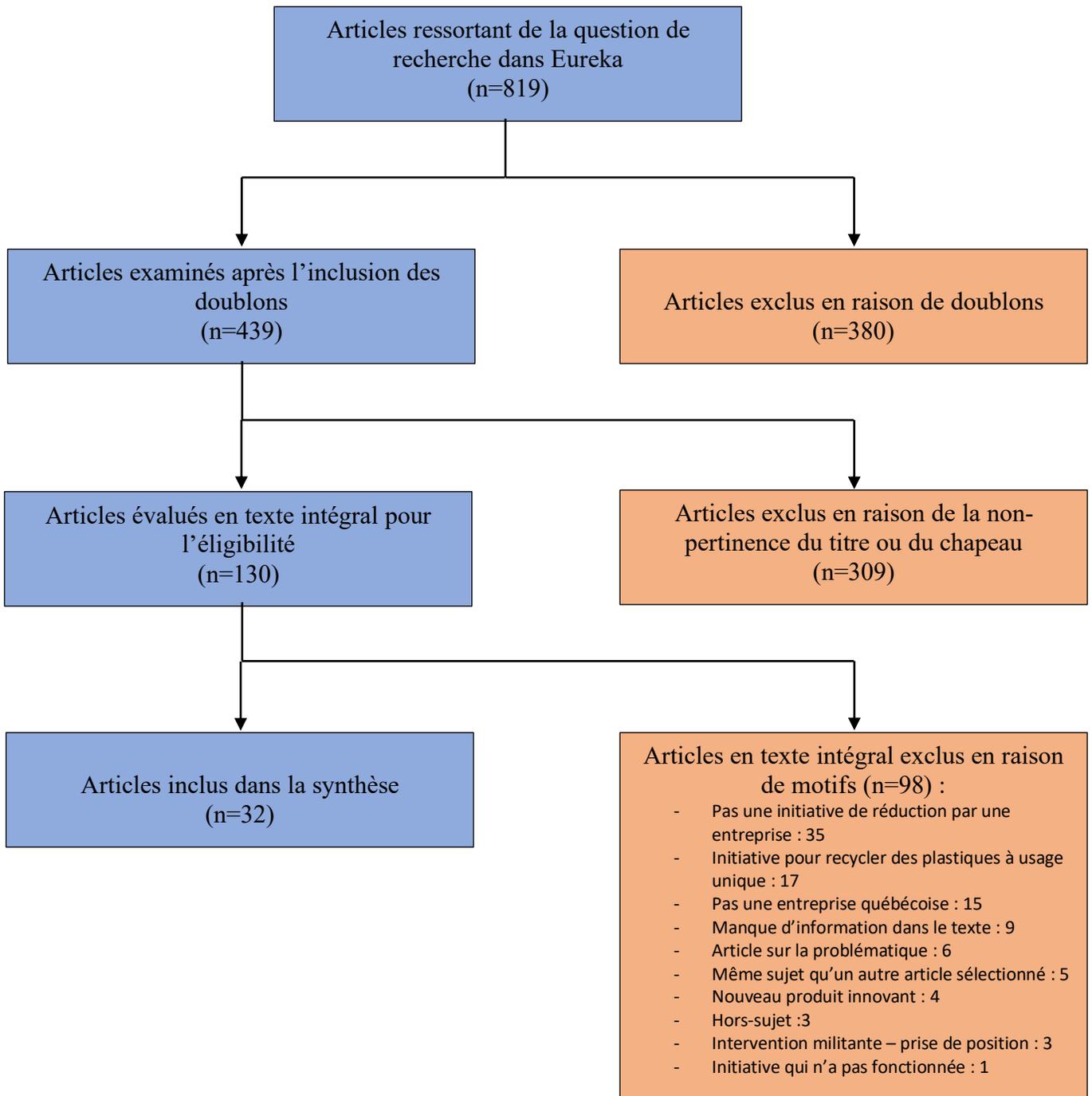
Sources choisies (papier & site web) :

Les affaires
Le Devoir
La Tribune (Sherbrooke)
Le Soleil
La Presse
Le Journal de Montréal
Le Journal de Québec

Résultat de la requête :

819 articles

Annexe 4 – Organigramme de la sélection des articles dans la banque de données Eureka



Annexe 5 – Grille d'extraction des données

Articles			caractéristiques contextuelles				Description			Analyse				
no.	Titre	Auteur	Année	Journal	Région Qc	Nom de l'entreprise	Type d'entreprise	Domaine d'activité	Type d'action	Description (copier-coller des éléments clés)	Résumé des initiatives	Forces (copier-coller des éléments clés)	Limites (copier-coller des éléments clés)	Résumé des forces et limites
1	Transcontinental ajoute des activités de recyclage à son groupe d'emballage	La Presse Canadienne	2020	La Tribune (Sherbrooke, QC)	Montréal	TC Transcontinental	Entreprise privée	Emballage	Création d'un produit de remplacement	(...) le lancement d'un groupe spécialisé dans le recyclage qui traitera les plastiques de la chaîne de production de sa division des emballages, ainsi que d'autres plastiques issus de différentes sources commerciales, industrielles et agricoles. (...) il achètera de l'équipement pour convertir des plastiques souples récupérés en granules de plastique recyclé (...)	L'achat d'équipements permettant la transformation du plastique souple récupérés en granules de plastiques recyclés permettra d'intégrer le groupe de recyclage fera partie des activités de production de ses emballages.	(...) la décision émanait de la volonté de l'entreprise, et de celle de plusieurs clients, de se différencier avec une offre de produits écoresponsables contenant du plastique recyclé. Le groupe de recyclage fera partie des activités d'emballage, qui sont en croissance (...)	(...) tout en étant à l'affût d'acquisitions potentielles dans ce secteur.	L'acquisition de cette nouvelle technologie permettra de répondre à la demande des clients pour des produits écologiques. Elle permet de recycler les plastiques de sa chaîne de production d'emballages plastiques souples et d'inclure le plastique recyclé dans la fabrication de ses emballages. Par contre, cette nouvelle pratique nécessite l'achat des équipements et des installations.
2	Des pommes en boîte plutôt qu'en sacs sous les Vergers Paul Jodoin	Marie-France Létourneau	2020	Le Soleil	Estrie	Vergers Paul Jodoin	Entreprise privée	Agroalimentaire	Création d'un produit de remplacement	Les petites boîtes cartonnées, mises de l'avant par l'entreprise de Saint-Jean-Baptiste, se veulent ainsi une solution de recharge simple et écologique aux sacs de plastique dans lesquels les pommes sont emballées (...) Le prix de détail est identique au prix des sacs de pommes de quantité équivalente.	La complexité du recyclage des sacs de plastique a amené l'entreprise à repenser ses emballages pour les pommes en élaborant un nouvel emballage fait de carton 100% recyclable.	« On s'est dit qu'on était aussi bien de bouger avant de se faire imposer des choses » Le nouveau contenant en carton, (...) est néanmoins 100 % recyclable dans les bacs bleus. (...) l'emballage des fruits dans les boîtes de carton pourrait éventuellement être mécanisé. « Ce sont des investissements qui s'amortissent bien quand il y a un certain volume. (...) » (...) les Vergers Paul Jodoin font en quelque sorte figure de précurseurs dans le domaine de la pomme avec ce nouveau type d'emballage (...)	« (...) est-ce que c'est quelque chose que les gens vont adopter ? C'est long [de] changer les mentalités des consommateurs (...) » Emballer des pommes rondes dans de petites boîtes carrées, par exemple pour le format de quatre kilos, se révèle malgré tout complexe (...) On ne se lancera pas dans des investissements de 100 000 \$, 200 000 \$ sans savoir comment les consommateurs vont réagir (...)	L'entreprise a agi avant de se faire imposer des choses afin de le faire correctement. Elle est donc un précurseur dans son domaine avec son nouveau contenant 100% recyclable. Il serait même éventuellement possible de mécaniser le processus. Par contre, pour le moment la réponse du consommateur est encore incertaine. De plus la forme du fruit rend l'emballage dans les boîtes carrées plus complexe.
3	IGA se lance dans les sacs consignés	Alain Goupil	2020	La Tribune (Sherbrooke, QC)	Estrie	Supermarchés IGA de Sherbrooke	Entreprise privée	Supermarchés d'alimentation	Remplacement par un produit réutilisable avec consignation	(...) les clients des supermarchés IGA de Sherbrooke qui auront oublié leurs sacs réutilisables se voient offrir des sacs en coton consignés au coût de 6 \$ l'unité. Dès qu'ils n'en auront plus besoin, les clients pourront ramener leurs sacs au magasin et être remboursés à 100 %. Les sacs ramportés seront lavés et remis en circulation pour les prochains utilisateurs. Un partenariat avec Québec Liné fera en sorte que tous les sacs retournés après usage seront lavés et remis en circulation.	En décidant de retirer les sacs de plastique aux caisses des IGA, lorsqu'un client oublie ses sacs réutilisables, il pourra désormais payer une consignation pour l'utilisation de sacs en coton fabriqués au Québec. Le client est remboursé lorsqu'il ramène le sac, et le sac est lavé avant d'être réutilisé.	(...) retirer les sacs de plastique de ses caisses (...) « On tenait à faire quelque chose de significatif dans le sens du développement durable (...) » Tous les sacs de coton utilisés dans le cadre de ce projet pilote ont été fabriqués au Québec (...)	« (...) je ne suis pas sûre que ça va marcher. Payer six dollars plus taxes pour un sac, même si on nous le rembourse, c'est quand même cher. » IGA précise que les sacs brisés, perdus ou volés ne seront pas remboursés.	L'initiative permet de répondre au problème du client qui oublie ses sacs réutilisables, problème qui survient assez fréquemment et dont le client est prié de payer pour racheter. De plus, les sacs de coton consignés sont fabriqués au Québec. Par contre, la réponse du consommateur est encore à déterminer. Il s'agit d'un coût considérable même s'il sera ensuite remboursé. D'autant plus que les sacs brisés ne seront pas remboursés.
4	DES PHARMACIES CONTRE LE PLASTIQUE	Simon Desrosneault	2020	Le Journal de Québec	Montréal	Familiprix Hochelaga et Masson	Entreprise privée	Pharmacies	Élimination de produits de plastique à usage unique ; utilisation de produits de remplacement ; réduction du recours au plastique à usage unique par l'usage de produits réutilisables	(...) Marc-André Mailhot, président de l'entreprise d'écoresponsabilité Mailton Vert. Il accompagne 45 pharmacies depuis juin dans leurs efforts de réduction du plastique. (...) l'algorithme afin de suivre leurs progrès de réduction du plastique pour les bouteilles d'eau, les sacs, les contenants à pilules et les produits d'hygiène, dont la solution est le vrac. Il vend notamment des produits ménagers en vrac, comme des savons à lessive, des nettoyeurs tout usage et des savons à vaisselle. (...) partenariat depuis deux ans avec une compagnie québécoise de fioles (contenants à pilules) qui utilise moins de plastique dans la fabrication. Les fioles sont conçues avec du plastique polypropylène type 5. (...) propose aussi à ses clients de revenir avec leurs fioles qu'ils peuvent remplir jusqu'à trois fois. (...) prévoit bientôt amener la vente des caisses de 12, 24 et 36 bouteilles d'eau de plastique de 500 ml.	Grâce à l'accompagnement de l'entreprise Mailton Vert, l'entreprise a modifié ses contenants de pilules pour un matériau plus facilement recyclable, a implanté un système de vrac pour certains produits ménagers et a restauré la réutilisation des pots de pilules. Elle tente aussi de remplacer ses sacs en plastique 50 microns par des sacs en papier fabriqués de façon écoresponsable et amènera la vente de caisses de bouteilles d'eau de plastique.	« Ça marche très bien, on a beaucoup de bons commentaires (...) » « La réutilisation de contenants fait une grande différence dans la consommation du plastique. » « Le type 5 est aussi un plastique moins polluant et de plus haute valeur pour les centres de tri (...) » « (...) implanter aussi un distributeur d'eau filtrée d'ici la mi-octobre afin que les clients puissent remplir leur bouteille réutilisable gratuitement.	« (...) on ne peut pas utiliser les fioles de quelqu'un d'autre. » « Il faut que les gens aient une autre solution sinon ils vont acheter des bouteilles d'eau à l'épicerie ou ailleurs »	L'utilisation de fioles qui utilisent moins de plastique et qui sont fabriquées avec du plastique de type 5 permet moins de gaspillage ainsi qu'une plus grande facilité de recyclage. En pouvant réutiliser les contenants de pilule, la différence est encore plus grande dans la consommation du plastique. Par contre, ils ne peuvent être réutilisés que 3 fois et uniquement par la même personne. Pour ce qui est de l'élimination de la vente des bouteilles d'eau, les clients peuvent toujours aller ailleurs pour s'en procurer. Par contre l'ajout d'un distributeur d'eau filtré gratuite pourrait limiter ce comportement.
5	FINILES. BOUTEILLES D'EAU AU CÉGEP GARNEAU	Catherine Bouchard	2020	Le Journal de Québec	Capitale nationale	Cégep Garneau	Établissement scolaire	Établissement d'enseignement	Élimination de produits de plastique à usage unique	Les bouteilles d'eau de plastique à usage unique sont maintenant bannies sur le campus du Cégep Garneau. Désormais, les étudiants pourront remplir leurs bouteilles réutilisables dans des stations de distribution. (...) souhaite donc éliminer définitivement tous les contenants de plastique à usage unique [ce qui inclut les boissons gazeuses et les jus].	Dans le cadre d'une initiative pour promouvoir la consommation de l'eau pour la santé, le Cégep a cessé la vente de bouteille d'eau en plastique à usage unique, et a investi dans de nouvelles fontaines et dans l'amélioration de celles existantes.	Des fontaines d'eau adaptées au remplissage des bouteilles réutilisables ont également été placées un peu partout dans les bâtiments du cégep afin d'accommoder tous les étudiants qui souhaitent faire le plein de leur contenant. « (...) avoir facilement et gratuitement accès à cette ressource essentielle et fondamentale qu'est l'eau »	(...) nous poursuivons nos travaux dans d'autres pavillons afin de rendre l'eau de nos fontaines le plus accessible possible (...). L'actualisation des fontaines déjà présentes sur le campus correspond à un budget avoisinant les 30 000 \$. L'ajout des îlots et des nouvelles fontaines représente une facture d'environ 45 000 \$	L'ajout de fontaines d'eau plus adaptées au remplissage des bouteilles réutilisables permet d'accroître l'acceptation de la part des étudiants en leur simplifiant la vie. Par contre, des travaux sont encore à prévoir dans certains pavillons. Ces travaux représentent des coûts de quelques dizaines de milliers de dollars.
6	Goodfood veut utiliser moins de plastique	Julien Arseneault (La Presse Canadienne)	2020	Le Devoir	Montréal	Goodfood	Entreprise privée	Service de plats prêt-à-cuisiner	Réduction du recours aux plastiques à usage unique ; Remplacement par un produit réutilisable	(...) réduire le recours aux emballages de plastique à usage unique. D'ici la fin de l'année, l'entreprise québécoise ambitionne de réduire d'environ 50 % la proportion des sacs-repas en plastique dans les boîtes (...) * Nous désirons utiliser des emballages qui sont soit compostables, soit plus écologiques (...)	L'entreprise de prêt-à-cuisiner utilise des millions de pièces d'emballage à usage unique pour le transport et la conservation de ses aliments. Elle a pour objectif de les réduire de 50% d'ici la fin de 2020 en les remplaçant par des emballages plus écologiques.	* Nous désirons utiliser des emballages qui sont soit compostables, soit plus écologiques (...) (...) si le quart de sa clientèle opte pour la boîte de livraison réutilisable en plastique plutôt qu'en carton, c'est environ * 12 millions de pièces d'emballage à usage unique * qui seront éliminées.	Mais la tâche n'est pas simple (...) il y a peu de fournisseurs qui offrent des options pouvant remplacer efficacement le plastique. La complexité, c'est de s'assurer qu'avec un emballage différent, le produit va rester frais et en bon état pendant sept jours (...) » * Le plastique joue un rôle important en ce qui a trait à la salubrité des aliments, à la fraîcheur et au coût (...) il va en coûter plus cher aussi.	Réduire de 50% les emballages de plastique à usage unique par un produit plus écologique équivaut à une élimination de millions de sacs de plastique. Par contre, il ne semble pas y avoir beaucoup de fournisseurs qui offrent cette option. Le problème réside dans la conservation des aliments. Pour effectuer ce virage écologique, le nouvel emballage doit permettre de conserver la fraîcheur des aliments aussi bien que le plastique.
7	Le plastique dans la mire de Lassonde	Roxanne Caron	2019	Le Soleil	Montérégie	Lassonde	Entreprise privée	Agroalimentaire	Création d'un produit de remplacement	(...) a lancé vendredi une boîte à boire de jus de pomme Oasis de format 200 ml assortie d'une paille en carton. L'initiative constitue un premier pas dans la volonté de l'entreprise d'introduire des solutions de remplacement aux pailles de plastique d'ici 2025. (...) de nombreuses initiatives ont été déployées à l'interno au niveau de la production. Lassonde a notamment réduit le poids de ses emballages et a diminué la quantité d'eau utilisée dans ses procédés de refroidissement et d'assainissement.	L'entreprise a la volonté de remplacer ses pailles en plastique d'ici 2025. Elle a lancé la première boîte à jus assortie d'une paille en carton en Amérique du Nord. Elle est entièrement fabriquée à partir de papier recyclable.	« Lassonde devient ainsi le premier manufacturier de jus nord-américain à tester la paille de carton pour ce type de contenant, une innovation en matière d'emballage alimentaire (...) »	(...) disponibles en exclusivité dans 14 épiceries IGA et 10 restaurants St-Hubert du Québec. Cette innovation a aussi posé des défis techniques. À l'inverse de la paille de plastique, celle en carton est rigide. L'orifice du contenant a aussi été déplacé sur le côté.	La nouvelle paille pour les boîtes à jus est entièrement faite de papier recyclable. Il s'agit de la première compagnie à utiliser ce type de paille avec ce type de contenant. Par contre, cette innovation a amené quelques défis techniques. Ce produit n'était offert à ce moment que dans quelques IGA et restaurants St-Hubert du Québec.

<p>8</p> <p>Le virage écolo se poursuit: IGA permettrait l'utilisation de contenants réutilisables</p>	<p>Pierre-Paul Biron</p>	<p>2019</p> <p>Le Journal de Montréal</p> <p>Québec</p>	<p>Supermarchés IGA (Sobeys)</p> <p>Entreprise privée</p> <p>Supermarchés d'alimentation</p>	<p>Réduction du recours aux plastiques à usage unique; Remplacement par un produit réutilisable</p>	<p>La chaîne de marchés d'alimentation IGA entreprend un autre virage écologique en permettant l'utilisation de contenants réutilisables pour l'achat, entre autres, de viandes, de fruits, de légumes et de mets cuisinés (...)</p> <p>Il est maintenant possible pour la clientèle des supermarchés IGA d'apporter ses propres contenants réutilisables afin d'emballer les viandes, poissons, fruits et légumes, charcuteries, aliments en vrac et mets cuisinés. Cette initiative a pour but de réduire l'usage de sacs de plastique à usage unique.</p>	<p>« (...) On croit que le consommateur est maintenant prêt et il nous l'a prouvé (...) »</p> <p>(...) espère avec cette mesure réduire la quantité d'emballage utilisé.</p> <p>« (...) C'est le consommateur qui nous le demandait et la réponse a été très bonne (...) »</p> <p>Cette mesure s'inscrit dans un virage environnemental déjà amorcé depuis quelques années chez IGA.</p>	<p>« La règle numéro un, c'est la sécurité alimentaire. C'était plus là où l'on avait une crainte (...) »</p> <p>Ces changements représentent tout de même un défi logistique pour les marchands et une habitude à prendre pour la clientèle.</p>	<p>Cette mesure s'ajoute à la liste des initiatives du virage environnemental déjà entamé depuis quelques années. Le consommateur semble prêt puisqu'il s'agit d'une réponse à leurs demandes. Par contre, il s'agit tout de même d'une habitude à prendre pour la clientèle et, encore plus, pour les marchands. Des craintes persistent tout de même au niveau de la salubrité et de la sécurité alimentaire.</p>
<p>9</p> <p>Des restos font la guerre au plastique</p>	<p>Hugo Duchaine</p>	<p>2019</p> <p>Le Journal de Montréal</p> <p>Québec</p>	<p>La Belle & La Bouff / Pacini / La Cage / St-Hubert</p> <p>Entreprise privée</p> <p>Restauration</p>	<p>Utilisation de produits de remplacement</p>	<p>(...) il a remplacé l'an dernier les pailles en plastique par des pailles en carton.</p> <p>Les 14 franchisés de la chaîne bannissent par exemple dès lundi tous les plastiques à usage unique, les remplaçant par des sacs pour emporter en carton, des contenants et ustensiles compostables.</p> <p>La Belle & La Bouff n'est pas la seule chaîne à vouloir réduire sa pollution plastique. (...) restaurants Pacini emportent les plats à emporter ou restos de table dans des contenants de carton recyclable. (...) Comme d'autres, les bouteilles d'eau ou de boissons gazeuses en plastique n'existent plus. (...) les restaurants La Cage ont aussi opté pour des contenants et ustensiles compostables (...). Toutes les commandes sont livrées dans du carton recyclable, sauf pour les couvertures des pots de sauce BBQ et de salade de chou (...)</p>	<p>Plusieurs chaînes de restauration du Québec ont emboîté le pas dans lutte aux plastiques à usage unique. La chaîne La Belle et La Bouff a remplacé les pailles et les sacs par des produits en carton et les contenants et ustensiles à emporter par des options compostables. Les restaurants La Cage ont aussi opté pour des contenants et ustensiles compostables. Les Pacini ont quant à eux remplacé les contenants pour emporter par des choix en carton recyclable. Ils ont également cessé d'offrir des bouteilles d'eau et de boissons gazeuses en plastique. Pour ce qui est des pâtisseries St-Hubert, les commandes sont livrées dans du carton recyclable, à l'exception des couvertures pour la sauce BBQ et la salade de chou.</p>	<p>« Tout ce qu'on peut éliminer en plastique, on va le faire » (...)</p> <p>Ce sont 52 000 produits de plastique par an qui ne seront plus utilisés, représentant près de quatre tonnes.</p>	<p>(...) les produits compostables coûtent deux à trois fois plus cher.</p> <p>(...) les restaurants sont cependant « à la remorque des fournisseurs » dans ce qu'il leur est possible d'offrir aux clients. (La Cage)</p> <p>En éliminant tous les plastiques à usage unique des restaurants, ce sont plus de 50 000 produits de plastique qui ne seront pas utilisés chaque année. Par contre, les produits compostables sont de 2 à 3 fois plus cher et ne se trouvent pas chez tous les fournisseurs.</p>
<p>10</p> <p>Championnats du monde de vélo de montagne au Mont-Sainte-Anne: le plastique se fera rare</p>	<p>Anne-Sophie Paré</p>	<p>2019</p> <p>Le Soleil</p> <p>Capitale nationale</p> <p>GesteV</p>	<p>Entreprise privée</p> <p>Événementiel</p>	<p>Utilisation de produits de remplacement</p>	<p>La vaisselle sera compostable; le plastique à usage unique sera presque entièrement supprimé; plus de 70 % des matières diverses générées par l'événement sont réutilisées, recyclées ou compostées (...)</p>	<p>Depuis 2009, le programme « vert » de GesteV tente de rendre ses événements de plus en plus écoresponsables. C'est le cas des Championnats du monde de vélo de montagne au MSA, entre autres, par l'utilisation de vaisselle compostable pour supprimer au maximum le recours aux plastiques à usage unique.</p>	<p>Le programme «vert» de GesteV, introduit en 2009, a permis de valoriser plus de 95 000 tonnes de matières par le recyclage, 5000 tonnes par le compostage, compensé 120 tonnes de CO2 (...)</p>	<p>(...) près de 2200 postes bénévoles doivent être pourvus par 1400 personnes.</p> <p>Depuis l'implantation du programme « vert », en 2009, ce sont des dizaines de milliers de tonnes de matières qui ont été recyclées et des milliers qui ont été compostés, et donc plusieurs milliers de tonnes de plastique à usage unique qui ont été remplacés. Par contre, la gestion des matières recyclables et compostables peut s'avérer moins bien exécutée en raison du manque de bénévoles lors des événements.</p>
<p>11</p> <p>Le FTMS retire les bouteilles d'eau</p>	<p>Catherine Brousseau-Carnevale</p>	<p>2019</p> <p>La Tribune (Sherbrooke, Estrie QC)</p> <p>Festival des traditions du monde</p>	<p>OSBL</p> <p>Événementiel</p>	<p>Élimination de produits de plastique à usage unique</p>	<p>Le Festival des traditions du monde de Sherbrooke retire complètement les bouteilles d'eau de plastique.</p> <p>Le FTMS a fait une pierre deux coups en implantant des fontaines d'eau (...)</p>	<p>Le FTMS a pris la décision de ne plus vendre de bouteilles d'eau lors de son festival. Des fontaines d'eau, ayant été pensées pour sensibiliser les festivaliers, ont été implantées pour répondre au besoin en eau.</p>	<p>Non seulement il y aura quatre stations d'eau, mais elles vont être fabriquées, à l'aide d'un architecte, de façon à sensibiliser les gens. (...) ce profit perdu peut être facilement récupéré avec la vente ou la location de verres réutilisables.</p> <p>(...) l'engagement dans un virage environnemental rend les organisations admissibles à des subventions de la Ville ou du gouvernement. Les commanditaires, eux, sont beaucoup plus enclins à vouloir investir dans les festivals qui prônent le respect de l'environnement (...)</p>	<p>(...) l'élimination de la vente de bouteilles d'eau est un risque à prendre, puisqu'elles sont la source d'un rendement de 12 000 \$ à elles seules.</p> <p>« La difficulté, comme pour tous les événements, c'est d'essayer de sensibiliser le plus de gens possible en rapport à l'événement : les exposants, les fournisseurs, les partenaires, les commanditaires et notre personnel. (...) »</p> <p>Les stations d'eau placées sur le site ont été imaginées de façon à sensibiliser les festivaliers. Il s'agit d'un enjeu important pour que les gens embarquent dans le mouvement, tant les spectateurs que les fournisseurs, partenaires, commanditaires et employés. Il s'agit d'une perte de revenu de plus de 10 000\$, par contre ce type d'action permet d'accéder à des subventions et de se démarquer auprès des commanditaires.</p>
<p>12</p> <p>LE FESTIVAL DE TADOUSSAC: ENFANT UN VIRAGE VERT</p>	<p>Sandra Godin</p>	<p>2019</p> <p>Le Journal de Québec</p> <p>Côte-Nord</p> <p>Festival de la chanson de Tadoussac</p>	<p>OSBL</p> <p>Événementiel</p>	<p>Élimination de produits de plastique à usage unique</p>	<p>Le Festival de la chanson de Tadoussac emboîte le pas de plusieurs autres festivals en éliminant complètement les bouteilles d'eau en plastique en vente sur son site.</p> <p>On trouve ainsi des 18 litres d'eau un peu partout sur le site du festival pour que les visiteurs puissent remplir eux-mêmes leurs bouteilles réutilisables, et ce, même dans les bars.</p>	<p>Le Festival a emboîté le pas amorcé par d'autres festivals et a donc éliminé la vente de bouteilles d'eau de son site. Des contenants de 18 litres sont accessibles un peu partout sur le site, afin d'accueillir les festivaliers avec leur bouteille réutilisable.</p>	<p>(...) il s'agit d'une première action environnementale et que d'autres suivront dans les prochaines années, question d'entamer un virage vert.</p> <p>(...) puissent remplir eux-mêmes leurs bouteilles réutilisables, et ce, même dans les bars.</p>	<p>Il s'agit d'une première étape dans le virage vert entamé. Les festivaliers peuvent remplir eux-mêmes leurs bouteilles réutilisables un peu partout sur le site et dans les bars.</p>
<p>13</p> <p>Emballage durable - le nouvel avantage concurrentiel</p>	<p>Claudine Hébert</p>	<p>2019</p> <p>Les Affaires</p> <p>Montégrie / Capitale nationale</p>	<p>Emballages Carrousel / Emballages de la Capitale</p> <p>Entreprise privée</p> <p>Emballage</p>	<p>Création d'un produit de remplacement</p>	<p>Avec l'aide d'Éco Entreprises Québec, nous avons donc mis en place un nouveau catalogue de produits d'emballage écoresponsables (...)</p> <p>Parmi ces produits, on trouve, entre autres, des contenants de polyéthylène téréphtalate faits à 80 % de matières recyclées, des contenants cabarets compostables ainsi que des bols de nouilles en bagasse belge compostables et certifiés BPI (Biodegradable Products Institute).</p> <p>« Depuis un an, plus de 25 % des produits de son catalogue destinés aux secteurs alimentaire, industriel et des cadeaux sont désormais composés d'articles écoresponsables. »</p> <p>« (...) offrir plus de choix biodégradables et compostables à nos clients (...) »</p>	<p>Ces deux producteurs de produits d'emballages ont fait un virage écolo pour répondre à la demande de l'industrie en incluant des articles écoresponsables à leur offre. Afin de réduire l'usage de plastiques à usage unique, ils offrent maintenant des options compostables, biodégradables ou faits de matières recyclées pour leurs différentes gammes de produits d'emballages.</p>	<p>« Ces produits séduisent déjà plus de 80 % de nos 20 000 clients. En moins de trois mois, les ventes de produits écoresponsables ont grimpé de 30 %, pour atteindre près de 40 % de nos revenus annuels (...) »</p> <p>(...) forme justement ses employés pour qu'ils puissent devenir des conseillers et des ambassadeurs de ces nouvelles solutions écoresponsables auprès des clients.</p> <p>« (...) Il reste encore beaucoup de travail pour peaufiner cette offre. »</p> <p>« On veut s'adapter aux nouvelles demandes faites à l'industrie (...) »</p>	<p>L'offre d'emballages écoresponsables permet de répondre à la demande de l'industrie. Les ventes de ces produits ne cessent d'augmenter et représentent une partie importante des revenus des entreprises. Les entreprises de ce domaine n'ont pas le choix de s'adapter face à la pression exercée par la population sur leurs clients. Malgré une bonne lancée vers des emballages plus écologiques, faits de matériaux compostables par exemple, il reste encore beaucoup de travail pour que cette offre soit 100% écoresponsable.</p>

14	Un Grand défi Pierre Lavoie sans bouteilles jetables	José Lévesque	2019	Le Journal de Québec	Québec	Grand défi Pierre Lavoie	OSBL	Événementiel	Élimination de produits de plastique à usage unique	<p>Finis les bouteilles d'eau en plastique lors du 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie: l'organisation se tourne vers la distribution d'eau en vrac.</p> <p>(...) participants pourront remplir leurs propres gourdes à partir de deux immenses citernes pouvant contenir au total près de 70 000 litres d'eau.</p> <p>(...) qui comprend 30 robinets sur chaque citerne,</p>	<p>L'évènement comptant plus de 1200 cyclistes a décidé de retirer les bouteilles d'eau en plastique à usage unique. Deux camions citernes munis de 30 robinets chacun permettront aux cyclistes de remplir leurs propres bouteilles réutilisables.</p>	<p>(...) en plus d'un système de filtration aux ultra-violets pour assurer une eau de première qualité.</p> <p>(...) permettra d'éliminer l'utilisation de 45 000 bouteilles d'eau jetables pendant l'évènement.</p> <p>(...) plantation d'arbres compensant les émissions émises par les véhicules récréatifs (...)</p>	<p>« (...) c'est un défi logistique, (...) c'est un défi organisationnel de l'intégrer dans un évènement qui doit arriver à l'heure, qui doit partir à l'heure, et on doit ravitailler les cyclistes en cours de route (...) »</p>	<p>L'utilisation de camions citernes permet d'éliminer les 45000 bouteilles jetables utilisées lors de l'évènement, en plus d'offrir une eau de première qualité grâce à un système de filtration aux ultra-violet. Il s'agit, toutefois, d'un défi logistique afin que les cyclistes aient accès aux camions au moment souhaité pour remplir leurs bouteilles réutilisables.</p>
15	MissFresh s'attaque à l'emballage	Nathalie Morissette	2019	La Presse	Montréal	MissFresh	Entreprise privée	Service de plats prêt-à-cuisiner	Réduction du recours aux plastiques à usage unique ; Remplacement par un produit réutilisable	<p>(...) entame un virage vert en tentant de réduire l'emballage et d'éliminer les boîtes de carton en les remplaçant par un bac réutilisable.</p> <p>(...) l'habitude d'aller chercher leur commande chez Metro (...), au lieu de la faire livrer, retrouvent maintenant les produits nécessaires à la préparation de leur souper dans un bac en plastique réfrigéré. Ils n'ont ensuite qu'à (les) déposer (...) dans un sac réutilisable.</p> <p>(...) l'intention de faire ses livraisons à domicile dans les mêmes bacs en plastique qui seront laissés en consignation.</p>	<p>L'un des gros problèmes de ce genre de services est la quantité d'emballages générée. Pour les réduire, Missfresh tente de réduire au maximum les sacs en plastique dans lesquels se trouvent les aliments. Malheureusement, ce n'est pas possible pour la plupart d'entre eux sans sacrifier leur fraîcheur. L'entreprise offre aussi aux clients de récupérer leurs boîtes directement chez Metro en repartant uniquement avec leur contenu dans des sacs réutilisables apportés par le client, dans le but d'éliminer les boîtes en carton à usage unique.</p>	<p>(...) permet à sa société de se distinguer des autres.</p>	<p>(...) Il reste encore du travail à faire. Le bac réutilisable présenté à La Presse contenait une multitude d'ingrédients emballés individuellement dans de petits sacs de plastique. « Le plus gros défi que l'on a, d'un point de vue alimentaire, c'est que ça prend des emballages pour maintenir la durée de vie des aliments (...) »</p> <p>« (...) Partout où c'est possible de le faire, on va réduire l'emballage. On a fait énormément de recherches. Il n'y a pas de solution à l'heure actuelle. C'est ultra-complexe, ce secteur-là. Ce que vous achetez vient dans un emballage, il ne faut pas se leurrer. »</p>	<p>En tentant de réduire au maximum les sacs de plastique qu'on retrouve dans les bacs, l'entreprise se distingue de ses concurrents. Cependant, le défi avec les alternatives aux sacs en plastique à usage unique réside dans le maintien de la fraîcheur des aliments. Beaucoup de recherches sont effectuées dans cette direction, mais il ne semble toujours pas y avoir de solution.</p>
16	Emballer sans plastique	Guillaume Roy	2019	Le Soleil	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Délices du Lac-Saint-Jean	Entreprise privée	Agroalimentaire	Utilisation de produits de remplacement	<p>(...) en misant sur un emballage compostable (...).</p> <p>(...) la commercialisation de ses pâtes de bleuets dans des emballages compostables (...)</p> <p>« C'est un nouveau produit canadien, fait avec du maïs de l'Ontario, qui vient tout juste d'arriver sur le marché » (...)</p> <p>C'est en travaillant avec le Centre québécois de développement durable (CQDD), basé à Alma, que Délices du Lac-Saint-Jean a entrepris ce virage écologique.</p> <p>(...) en migrant vers des cuillères compostables faites en carton. Les verres à café vendus à l'Économusée ont aussi été remplacés par des contenants compostables.</p>	<p>Dans le but d'effectuer un virage écologique, l'entreprise offre ses pâtes de bleuets dans un emballage compostable fait de trois couches d'amidon de maïs plutôt que dans l'emballage de plastique à usage unique classique. Elle a également remplacé ses cuillères en plastique par des déguetations et les verres à café par des produits en carton compostables.</p>	<p>(...) qui attire l'intérêt des géants manufacturiers et clients qui semblaient inatteignables.</p> <p>(...) les ventes ont déjà augmenté de 20 % (...)</p> <p>(...) la première entreprise à présenter l'emballage fait avec trois couches d'amidon de maïs, qui se dégrade dans un compost résidentiel (...).</p> <p>« Je me rends compte que le 20 % que je mets de plus pour l'écoresponsabilité, c'est un "payback" sur le marketing » (...)</p> <p>« Ça nous ouvre de nouvelles opportunités et ça nous donne le droit de viser plus haut »</p>	<p>(...) mais d'autres entreprises l'utiliseront sous peu.</p> <p>Cet emballage écologique coûte toutefois plus cher (...)</p> <p>Pour l'instant, la capacité de production ne peut permettre un tel partenariat (avec AirTransat) (...)</p>	<p>Il s'agit de la première entreprise à utiliser un emballage fait d'amidon de maïs qui se dégrade au compost résidentiel. Cette action a permis d'attirer les regards des géants manufacturiers et des clients semblant inatteignables ainsi que d'augmenter les ventes de 20%. Les coûts supplémentaires de cet emballage écologique deviendront dans un investissement marketing. Bien que des nouvelles opportunités émergent, la capacité de production actuelle ne permet malheureusement pas d'y répondre.</p>
17	Le plastique jetable, bonni du parc national de la Yamaska	Cynthia Laflamme	2019	La Tribune (Sherbrooke, QC)	Estrie	Parc national de la Yamaska (SÉPAQ)	Société d'État	Administration, exploitation et présentation des parcs, Tourisme	Utilisation de produits de remplacement ; Élimination de produits de plastique à usage unique	<p>(...) à mis dehors le plastique jetable et plusieurs autres produits à consommation unique. Depuis lundi, jour de la Terre, il ne reste plus aucune trace des bouteilles contenant eau et jus. Les brosses à dents en plastique, les ustensiles jetables et les pailles ont aussi disparu.</p> <p>Des produits de remplacement ont été trouvés pour la plupart des produits et contenants.</p> <p>La vraie question : est-ce nécessaire d'avoir un article de remplacement?</p> <p>Des brousses en canette d'aluminium, (...), on prit la place des autres bouteilles de plastique (...). Les brosses à dents ont été remplacées par des brosses à dents de bambou. Des ustensiles de bambou sont dorénavant dans les étalages. Les pailles ne sont quant à elles plus disponibles.</p>	<p>Le Parc a décidé d'éliminer tous les produits en plastique à usage unique, en les remplaçant par des solutions plus écologiques : bouteilles réutilisables et abreuvoirs, brousses dans des canettes d'aluminium, brosses à dents et ustensiles en bambou. D'autres items comme les pailles ont simplement été éliminés sans être remplacés. L'organisation essaie aussi de contrer le suremballage en faisant affaire avec des fournisseurs qui vont aussi dans cette direction.</p>	<p>(...) une vente de tous ces produits néfastes pour l'environnement a été organisée. Il était hors de question de s'en débarrasser en les mettant à la poubelle (...)</p> <p>(...) certains ont été convertis pour des contenants 100 % compostable, souligne M. Brousseau, tandis que d'autres ne seront tout simplement pas remplacés. (...) on a des bouteilles réutilisables, on a des abreuvoirs, on a une eau de super qualité au parc. On ne devrait pas aller vers des produits connexes. »</p> <p>« On essaie d'aller chercher des fournisseurs qui vont nous envoyer des produits qui ne sont pas suremballés. (...) »</p> <p>(...) des notions éducatives sur l'écoresponsabilité (...).</p> <p>(...) les entreprises touristiques sont un bon médium. (...)</p> <p>(...) on est une belle vitrine pour emballer le pas.</p>	<p>Une période de grâce d'un an est tout de même accordée aux visiteurs pour l'eau.</p> <p>On ne peut pas tout changer du jour au lendemain, mais il faut commencer.</p>	<p>Dans le but d'endiguer sa démarche d'élimination de tous les produits de plastique à usage unique, le Parc a effectué une vente, afin de s'en débarrasser sans les gaspiller en les jetant. Avant de leur trouver des produits de remplacement, des questionnements ont été soulevés afin de déterminer s'il était réellement nécessaire de leur trouver une alternative. Certains produits ont donc simplement été éliminés, dans le but de réduire au maximum l'empreinte écologique. Les fournisseurs sont également choisis de façon à éliminer le suremballage. Une période d'adaptation est toutefois accordée aux visiteurs en ce qui concerne les bouteilles d'eau.</p>
18	Les contenants réutilisables seront acceptés chez Metro	Morgan Lowrie (La Presse Canadienne)	2019	Le Soleil	Québec	Metro	Entreprise privée	Supermarchés d'alimentation	Réduction du recours aux plastiques à usage unique ; Remplacement par un produit réutilisable	<p>Des magasins Metro offrent à leurs clients d'apporter leurs contenants en plastique et leurs sacs à glissière pour se procurer des aliments dans leurs départements charcuterie, de mets cuisinés, de viande, de poisson et de pâtisseries.</p>	<p>Metro a mis en place un programme afin de réduire l'utilisation de plastiques à usage unique qu'on retrouve dans plusieurs de ses départements. L'épicerie offre aux clients d'apporter leurs contenants en plastique et leurs sacs à glissière réutilisables pour remplacer l'emballage de certains aliments tels que les charcuteries, mets cuisinés, viandes, poissons et pâtisseries.</p>	<p>« Nous souhaitons réduire l'utilisation des emballages à usage unique. Nous avons donc mis en place une structure simple qui permet à nos clients d'apporter leurs contenants de la maison, tout en ne faisant aucun compromis sur la qualité et la salubrité des produits qu'ils se procurent chez nous » (...)</p> <p>(...) envoyer un message (...) ils sont prêts à faire quelque chose, sont prêts à agir et changer leurs habitudes (...)</p> <p>(...) se place comme chef de file pour dans le débat sur l'utilisation du plastique (...)</p>	<p>Les contenants et sacs à glissière doivent être propres et ne pas être brisés. Les contenants en verre seront refusés en raison des risques de bris lors de leur manipulation.</p> <p>Les gens qui n'ont pas de contenant réutilisable pourront en faire l'achat en magasin, mais le plat devra être apporté à la maison, puis lavé avant d'être rempli en magasin.</p> <p>(...) les joueurs de l'industrie hésitent à faire ce virage en raison de préoccupations de salubrité et de contamination.</p>	<p>La pression des consommateurs allant en ce sens, l'épicerie se place comme chef de file par rapport à ses concurrents en acceptant les contenants réutilisables provenant des clients. Par contre, les contenants en verre ne sont pas acceptés en raison des risques de bris. La responsabilité est mise sur les consommateurs d'amener des contenants propres, et sur les employés, pour en juger. Certains se voient toutefois résister du point de vue de la salubrité et de la contamination.</p>
19	FINIES BOUTELLES D'EAU À L'UNIVERSITÉ LAVAL	Elsa Cloutier	2019	Le Journal de Québec	Capitale nationale	Université Laval	Institution universitaire	Établissement d'enseignement	Élimination de produits de plastique à usage unique	<p>Après les pailles, les ustensiles à usage unique, les contenants de lait à café et les bâtons de plastique, l'Université Laval fait une croix sur les bouteilles d'eau (...)</p> <p>L'Université « approfondira la réflexion avec les exploitants alimentaires pour diminuer encore davantage l'utilisation de tous les articles à usage unique sur le campus, incluant l'ensemble des boissons en bouteilles de plastique à usage unique » (...)</p>	<p>Dans sa démarche en alimentation responsable, l'Université s'attaque maintenant aux bouteilles d'eau à usage unique, après avoir déjà fait une croix sur les pailles, les ustensiles à usage unique, les contenants de lait à café et les bâtons de plastique. Elle cessera désormais de les vendre partout sur son campus.</p>	<p>« Ça fait partie de notre démarche en alimentation responsable, en cours depuis plusieurs années, dans le but d'essayer d'aider la communauté à faire des changements au niveau de ses habitudes de consommation » (...)</p> <p>(...) compte aussi augmenter l'approvisionnement en produits locaux et durables dans les services alimentaires (...)</p>	<p>L'Université accentue encore davantage sa démarche en alimentation responsable dans le but d'aider la communauté à changer ses habitudes de consommation. Elle démontre aussi que d'autres étapes sont déjà envisagées dans cette direction.</p>	
20	Finir les bouteilles d'eau en plastique, chez Résolu	Andréanne Larouche	2018	Le Journal de Québec	Québec	Produits forestiers Résolu (FFR)	Entreprise privée	Produits forestiers	Élimination de produits de plastique à usage unique	<p>(...) cesser l'achat et la distribution de bouteilles en plastique à usage unique dans tous ses établissements.</p> <p>L'élimination des bouteilles en plastique se fait graduellement dans les différentes installations. Le projet devrait être complété en 2019.</p>	<p>L'entreprise a fait le choix de cesser la distribution de bouteilles d'eau en plastique à usage unique de toutes ses installations. Elle a également fourni des bouteilles réutilisables à tous ses employés.</p>	<p>(...) 1,7 million de bouteilles en plastique seront éliminées chaque année.</p> <p>L'entreprise a fourni des gourdes réutilisables à tous ses employés.</p>	<p>Cette initiative a permis d'éliminer plus d'un million de bouteilles en plastique par année. Des gourdes réutilisables ont été fournies aux employés pour les encourager dans cette direction.</p>	

21	La Cage - Brasserie sportive abandonne aussi les pailles de plastique	Agence QMI	2018	Le Journal de Montréal	Québec	La Cage - Brasserie sportive	Entreprise privée	Restauration	<p>(...) l'élimination des pailles ainsi que des sacs de plastique de son réseau (...)</p> <p>Les 43 Cages, brasseries sportives du Québec proposeront à la place une alternative en papier (...)</p> <p>Le restaurateur a décidé d'éliminer les pailles en plastique à usage unique de ses 43 restaurants. Celles-ci sont remplacées par des pailles en carton.</p> <p>L'objectif est de réduire les déchets.</p> <p>« (...) Nos employés sont sensibilisés et nos clients réagissent très bien à ce changement (...) »</p>	<p>Cette initiative permet de réduire les déchets. Les employés ont été sensibilisés afin de transmettre correctement le message à la clientèle qui semble très bien accueillir ce changement.</p>
22	L'affaire est dans le sac... compostable	Anne Drollet	2018	Le Soleil	Chaudière-Appalaches	Ô Jardin	Entreprise privée	Agriculture	<p>Utiliser des sacs de plastique pour les légumes dans ses parterres bio, c'était nécessaire, (...) les producteurs ont donc décidé de se lancer dans la vente de sacs compostables.</p> <p>La ferme cherchait une solution pour remplacer les sacs de plastique à usage unique nécessaire à la conservation des légumes. En ne trouvant pas de sacs compostables convenant aux produits alimentaires, elle a approché un fournisseur de sacs à ondures compostables pour créer ce produit. La ferme s'est ensuite lancée dans la revente de ces sacs à d'autres producteurs en créant Aliments Terre.</p> <p>(...) imité un peu auprès de son fournisseur québécois de sacs à ondures compostables. Elle ne pouvait pas croire que l'entreprise n'était pas capable d'en produire.</p> <p>L'idée d'acheter les sacs en gros et de les revendre à d'autres producteurs qui ont les mêmes besoins a alors germé.</p> <p>« (...) après quelques mois, l'entreprise montréalaise leur est revenue avec un produit.</p> <p>La Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Lotbinière a par ailleurs aidé à financer le projet, à l'aide d'un prêt.</p> <p>Elle s'attend à ce que la demande fasse boule de neige.</p> <p>(...) les producteurs demanderont à leurs abonnés de leur retourner les sacs en prenant leurs prochains parterres. Eux les envoient au compostage.</p>	<p>En approchant son fournisseur de sacs de paille compostables, l'entreprise a permis la création d'un nouveau sac alimentaire compostable. Par contre, elle a été forcée d'en acheter un demi-million, ce qui a provoqué la création d'une nouvelle compagnie pour revendre ces sacs. Heureusement, la demande pour ceux-ci risque de devenir de plus en plus forte. Par contre, pour que ce type de sac se décompose, il doit être composté, et non jeté ou recyclé, ce qui amènerait d'autres problèmes. Pour s'en assurer, l'entreprise demande à leurs abonnés de leur ramener les sacs pour qu'elle les composte elle-même.</p> <p>« (...) n'est pas facile de travailler avec des résines végétales. Elles sont très instables et il n'est pas facile de faire des plus petits sacs »</p> <p>Il fallait que la ferme en achète un demi-million, l'équivalent d'environ trois ans de parterres (...)</p> <p>(...) il doit être composté, et non jeté, ni recyclé. Si on le recycle, il risque en effet de corrompre le lot de plastique recyclé. Et si on le jette, il créera du méthane (...)</p>
23	Les restaurants Cora abandonneront les pailles de plastique en 2019	Agence QMI	2018	Le Journal de Québec	Québec	Cora	Entreprise privée	Restauration	<p>« Afin de réduire son empreinte écologique, les restaurants Cora se départiront des pailles en plastique au cours de l'année 2019 [...] »</p> <p>« (...) Les franchises Cora sont toujours à la recherche d'une ressource durable pour la consommation de boissons, comme des pailles biodégradables ou en papier. »</p> <p>La chaîne de restaurants Cora emboîte le pas dans l'élimination des pailles de plastique à usage unique. Elle compte tout de même continuer à servir ses breuvages avec des pailles provenant d'une ressource plus durable pour répondre aux besoins de sa clientèle.</p>	<p>(...) Incluant notamment de jeunes enfants, la direction considère que le retrait complet des pailles n'était pas une option.</p> <p>Il s'agit d'une décision pour améliorer le sort et le futur de notre planète. Par contre, le retrait complet des pailles semble impossible en raison de la clientèle comprenant beaucoup de jeunes enfants.</p>
24	Krugier se diversifie	Jasmine Rondeau	2018	La Tribune (Sherbrooke, Estrie QC)	Estrie	Krugier	Entreprise privée	Emballage	<p>« Nous voulons offrir une solution de rechange écoresponsable pour réduire le recours au plastique, c'est pourquoi nous produisons maintenant des produits d'emballage légers »</p> <p>L'ajout de FC (filaments de cellulose) nous permet de produire des papiers à base de pâte thermomécanique, plutôt qu'à base de pâte chimique.</p> <p>(...) l'usine de Brompton, qui ne fabriquait que du papier journal, se devait déjà d'explorer de nouvelles avenues, compte tenu de la demande décroissante pour ce produit.</p> <p>L'usine qui se spécialisait dans le papier journal se tourne maintenant vers la création de produits d'emballages faits de filaments de cellulose provenant de la fibre de bois afin d'offrir une solution de rechange aux emballages de plastique.</p>	<p>(...) absence de concurrence au Canada pour ce genre de produits constitue un fort avantage économique (...)</p> <p>(...) son utilisation exclusive de filaments de cellulose (FC) représente aussi une force majeure.</p> <p>« (...) Nos produits sont donc beaucoup plus résistants et ont une empreinte écologique réduite »</p> <p>(...) permet un rendement de 100 % sur la fibre de bois (...)</p> <p>(...) un peu plus de 200 emplois seront sauvegardés en Estrie grâce à cette transition.</p> <p>Ce changement s'opère dans le cadre d'un programme de diversification des usines de la société Krugier. Ce projet comprend des investissements totalisant 107,5 M\$, répartis sur trois ans.</p> <p>Cette dernière (la transition) a entraîné la transformation d'un bâtiment d'équipements inutilisés en cuisine chimique, puisque les nouvelles recettes de papier nécessitent la préparation de différents agents additifs.</p> <p>L'utilisation exclusive de filaments de cellulose permet d'éliminer l'utilisation de pâte chimique et permet un rendement de 100% sur la fibre de bois. Il s'agit également d'un avantage consensuel puisqu'aucun autre produit de ce genre existe au Canada. Par contre, cette réorientation comprend des investissements importants, bien qu'elle permette de sauvegarder plus de 200 emplois.</p>
25	St-Hubert élimine les pailles de plastique	Jean-Michel Genois Gagnon	2018	Le Soleil	Québec	St-Hubert	Entreprise privée	Restauration	<p>Les pâtisseries St-Hubert (...) élimineront les pailles de plastique. (...) les nouvelles mesures seront mises en place dès le mois d'août pour ses 123 restaurants St-Hubert du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.</p> <p>« Notre objectif est d'offrir uniquement des pailles en papier d'ici la fin mars 2019, et ce, seulement sur demande (...) »</p> <p>Dans une initiative visant à éliminer les articles en plastique jetable, les pâtisseries St-Hubert ont enclenché le pas en éliminant les pailles en plastique. Des pailles en papier seront disponibles uniquement sur demande.</p>	<p>« Le retrait des pailles n'est qu'une étape de notre initiative visant à éliminer les articles en plastique jetables de notre chaîne d'approvisionnement pour les remplacer, dans la mesure du possible, par des articles faits de matières recyclables ou compostables (...) »</p> <p>Pour l'heure, la direction est incapable de chiffrer le coût de ce virage. Ce sont les franchisés qui assument toutefois la facture.</p> <p>« Nous réalisons des tests avec des pailles compostables et biodégradables. On se rend compte que c'est plus dispendieux qu'une paille de plastique. Environ deux à trois fois plus chère (...) »</p>
26	La paille de plastique jetable, championne mondiale de la pollution	Stéphane Baillargeon	2018	Le Devoir	Capitale nationale	Chic Alors !	Entreprise privée	Restauration	<p>(...) recycle 98,5 % de ses déchets et n'utilise aucun produit en plastique à usage unique. Même pas de pailles, qui sont maintenant en papier recyclé et donc compostées avec les restants d'assiettes.</p> <p>Ce restaurateur fait son possible pour être le plus écologique possible, ce qui comprend l'utilisation d'aucun produit en plastique à usage unique. Les pailles sont maintenant faites de papier recyclé allant au compost avec les restants de tables.</p>	<p>(...) le titre de restaurant le plus écolo du Canada distribué par l'organisme de certification LEAF.</p> <p>(...) exploite ses propres ruches et possède un toit potager.</p> <p>C'est rentable de réduire les pertes, y compris les gâchettes inutiles comme le tri des pailles souillées.</p> <p>« Dans un restaurant, tout est calculé, explique le propriétaire, Hugues Philippin. La marge de profit est faible, autour de 2,5 %. (...) »</p>
27	PLASTIQUE : UN RESTAURATEUR PART EN CRISSE CONTRE LES PAILLES	Alex Drouin	2018	Le Journal de Montréal	Estrie	King Hall	Entreprise privée	Restauration	<p>(...) a décidé de ne plus servir de pailles de plastique à ses clients et souhaite que le Canada les interdise.</p> <p>Le restaurateur a décidé d'éliminer les pailles en plastique à usage unique. Il serait également prêt à mettre l'argent supplémentaire pour se procurer des pailles biodégradables.</p>	<p>(...) ne sert plus de pailles à ses clients. Il évitera ainsi que 170 000 pailles de plastique polluent l'environnement pendant 400 ans.</p> <p>M. Pothier estime qu'elles sont efficaces, mais coûtent le double du prix. Il est cependant prêt à faire cet effort financier. Les pailles doivent être utilisées dans un délai de huit mois sinon elles commencent à se décomposer.</p>
28	L'EAU EN BOUTEILLE SERA BANNIE À MCGILL	Michel Bellemare (Agence QMI)	2018	Le Journal de Montréal	Montréal	Université McGill	Institution universitaire	Établissement d'enseignement	<p>(...) bannir les bouteilles d'eau de plastique de ses deux campus, soit celui du centre-ville de Montréal et celui de Sainte-Anne-de-Belleuve (...)</p> <p>« (...) l'eau embouteillée non gazeuse ne sera plus vendue dans les sites de restauration et les machines distributrices (...) »</p> <p>(...) la librairie de l'Université commencera à vendre, au cours des prochains mois, plusieurs modèles de bouteilles réutilisables à des prix abordables pour encourager les « McGilliens » à faire la transition.</p>	<p>(...) elle n'est déjà plus vendue dans les autres de restauration des résidences depuis 2010.</p> <p>(...) l'université montréalaise installera 25 nouvelles fontaines d'eau sur son campus du centre-ville et celui de Sainte-Anne-de-Belleuve [campus MacDonald] après des machines distributrices et dans d'autres aires achalandées. De plus, « plusieurs fontaines existantes seront ajustées afin de rendre plus facile le remplissage de contenants réutilisables ».</p> <p>En mettant les efforts pour améliorer les fontaines et améliorer celles existantes, l'Université aide les étudiants à faire la transition entre les bouteilles jetables et les bouteilles réutilisables.</p>
29	TERMINÉ LES BOUTEILLES D'EAU EN PLASTIQUE AU CÉGEP DE SAINT-ÉOY	Elisa Cloutier	2017	Le Journal de Québec	Capitale nationale	Cégep de Sainte-Foy	Établissement scolaire	Établissement d'enseignement	<p>Les étudiants du Cégep de Sainte-Foy devront trinquer leurs contenants réutilisables pour étancher leur soif, alors que les bouteilles d'eau en plastique seront complètement bannies du campus au cours des prochains mois, une première dans la région.</p> <p>Le Cégep a retiré l'eau embouteillée de son campus. Il a mis sur des fontaines mieux adaptées au remplissage des gourdes d'eau et a fait la distribution de 700 gourdes réutilisables pour les étudiants.</p>	<p>(...) 25 % des fontaines ont été remplacées pour faciliter le remplissage des gourdes d'eau.</p> <p>(...) l'an dernier 700 gourdes réutilisables ont été remises aux étudiants.</p> <p>En mettant les efforts pour améliorer les fontaines et en distribuant des bouteilles réutilisables aux étudiants, le Cégep aide les étudiants à faire la transition entre les bouteilles jetables et les bouteilles réutilisables.</p>

30		Plus de bouteilles au Cégep de Matane	Stéphanie Gendron	2016	Le Journal de Montréal	Bas-Saint-Laurent	Cégep de Matane	Établissement scolaire	Établissement d'enseignement	Élimination de produits de plastique à usage unique Après avoir installé des dizaines de fontaines et distribué des gourdes d'eau aux étudiants et employés, le Cégep de Matane a décidé de ne plus vendre de bouteilles d'eau en plastique. Le Cégep a cassé la vente de bouteilles d'eau en plastique. Pour accélérer l'adoption, il a installé des dizaines de fontaines et distribué des gourdes d'eau réutilisables à tout le personnel et aux étudiants.	[...] améliorer son bilan environnemental en évitant que les bouteilles aboutissent à la poubelle. Pour assurer la transition, la direction a donné des bouteilles réutilisables à l'effigie du cégep à tous ses élèves et employés (...) Selon la quantité de volume d'eau utilisée et inscrite sur les machines depuis qu'elles sont en marche, cela représenterait 70 000 petites bouteilles d'eau.	(...) il a fallu convaincre la COOP de cesser d'en vendre. «Au départ, c'était une perte de revenus pour elle. (...)» « (...) a permis d'éviter plus de cinq tonnes de déchets de plastique jusqu'à présent cette année. Celui-ci, plus rigide qu'un verre jetable, est réutilisable à l'infini ou presque (...) « (...) Quand il y a une valeur en argent, les gens vont se conformer davantage, ça accélère le processus.» «On a pu réduire nos équipes de nettoyage du site et la période sur laquelle ce travail devait se faire par exemple. (...)»	Les fontaines installées et déjà existantes ont permis de démontrer que la quantité d'eau utilisée représenterait une élimination de 70 000 petites bouteilles de plastiques. Bien qu'il s'agisse d'une perte de revenus pour la COOP, ça a permis d'améliorer le bilan environnemental. Pour assurer la transition, des bouteilles réutilisables ont également été données aux étudiants et employés. Cette initiative a permis d'éviter plus de 5 tonnes de déchets de plastique en une année. Les verres rigides utilisés sont réutilisables jusqu'à l'infini. En chargeant une consigne, les gens ont plus tendance à se conformer. Ça permet aussi aux sites de demeurer plus propres et donc de réduire le temps et les coûts pour le nettoyage de ceux-ci. En plus de permettre d'éliminer les bouteilles en plastique, les bouteilles en verre donnent un meilleur goût au lait et le conservent froid plus longtemps. En consignait les bouteilles, l'entreprise s'assure que les gens vont les rapporter. Par contre, c'est difficile à gérer, car plusieurs personnes préfèrent les garder, du moins la première qu'ils achètent.
31		Cinq tonnes de verres réutilisés dans les festivals	Camille Dufénel (Agence QMI)	2016	Le Journal de Montréal	Québec	Écocup Québec	Entreprise privée	Événementiel	Remplacement par un produit réutilisable avec consigne Lorsqu'un festivalier commande une boisson(...), celle-ci lui est versée dans un verre lavable en échange d'une consigne de deux dollars. Il a le choix entre garder ce contenant à l'effigie du festival en souvenir ou récupérer ce montant à condition de rapporter son verre. Écocup Québec récupère ensuite les verres sales et les ramène, propres.	L'entreprise a mis sur pied un service de verres réutilisables lavables pour les organisateurs d'événements, afin de remplacer les verres de plastique jetable. Présent dans de nombreux festivals au Québec, les festivaliers doivent payer une consigne de 2\$ qui est remboursée lorsque ceux-ci ramènent le verre.	« (...) Ce n'est pas vrai que l'humain est assez responsable pour recycler son verre, le mettre dans la bonne poubelle et ne pas le laisser traîner au sol.» « (...) Quand il y a une valeur en argent, les gens vont se conformer davantage, ça accélère le processus.» «On a pu réduire nos équipes de nettoyage du site et la période sur laquelle ce travail devait se faire par exemple. (...)»	En plus de permettre d'éliminer les bouteilles en plastique, les bouteilles en verre donnent un meilleur goût au lait et le conservent froid plus longtemps. En consignait les bouteilles, l'entreprise s'assure que les gens vont les rapporter. Par contre, c'est difficile à gérer, car plusieurs personnes préfèrent les garder, du moins la première qu'ils achètent.
32		Le lait en bouteille de verre revient sur les tablettes	Éliane Thibault	2016	Le Journal de Montréal	Estrie	Laiterie La Pirée	Entreprise privée	Agroalimentaire	Remplacement par un produit réutilisable avec consigne Une laiterie artisanale de l'estrie pourrait bien relancer le débat sur la consigne alors qu'elle vend son lait dans des contenants en verre consignés 2 \$ qui peuvent être réutilisés jusqu'à 30 fois. (...) lavés et réutilisés, au lieu des contenants de carton et de plastique à utilisation unique d'aujourd'hui. Des ententes ont été prises avec la vingtaine de points de vente. Ceux-ci recueillent les bouteilles utilisées et honorent la consigne de 2 \$.	La laiterie a décidé de retourner en arrière en offrant son lait dans des bouteilles en verre avec une consigne de 2\$ plutôt que dans les contenants en plastique et en carton à usage unique traditionnels. L'entreprise a pris des ententes avec plusieurs points de vente, pour faciliter le retour des bouteilles et la consigne.	Le verre donne un meilleur goût au lait en plus de le conserver froid plus long-temps (...) «L'avantage principal, dans notre cas, c'est que la bouteille est consignée. (...) fondamental pour que les gens rapportent le contenant et qu'on puisse le réutiliser» «Pour l'instant, c'est difficile à gérer, avec Dany Rouleau, avec sourire en coin. Étant donné que les gens apprécient beaucoup la bouteille, ils gardent la première qu'ils ont achetée. On se fait jouer un petit tour là-dessus.»	En plus de permettre d'éliminer les bouteilles en plastique, les bouteilles en verre donnent un meilleur goût au lait et le conservent froid plus longtemps. En consignait les bouteilles, l'entreprise s'assure que les gens vont les rapporter. Par contre, c'est difficile à gérer, car plusieurs personnes préfèrent les garder, du moins la première qu'ils achètent.